

L'entrée en guerre de l'Italie en 1915 vue des Alpes-Maritimes



Dossier pédagogique des Archives départementales des Alpes-Maritimes
Édition 2016



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

Sommaire

1.	La période d'avant-guerre : une méfiance bienveillante	3
1.1	La Surveillance des activités politiques et associatives des italiens des Alpes-Maritimes	5
1.2	La surveillance de la frontière et la crainte mutuelle de l'espionnage	11
1.3	L'affaire Battistini de l'été 1913	12
1.4	L'état d'esprit de la communauté italienne à la veille de la guerre	14
2.	Août 1914 – mai 1915 : la neutralité italienne	16
2.1	Les manifestations d'amitié de la communauté italienne	16
2.2	Le cheminement de l'Italie vers la guerre	22
3.	L'Italie dans la guerre	25
3.1	La joie de voir l'Italie alliée	25
3.2	L'implication des Italiens des Alpes-Maritimes dans les œuvres de guerre	30
3.3	Le partage du deuil au quotidien	32
4.	Sources et bibliographie	33

Rédaction du dossier pédagogique :

Philippe Long, professeur d'Histoire/géographie, chargé de mission d'éducation artistique et culturelle aux Archives départementales des Alpes-Maritimes.

Travaux numériques :

Jean-François Boué
Yannick Vanacker

Sous la direction d'Yves Kinossian, directeur des Archives départementales des Alpes-Maritimes.

1. La période d'avant-guerre : une méfiance bienveillante

De 1860 à 1914, les relations franco-italiennes ne sont pas univoques. Si elles ont apparemment bien commencé avec la forte contribution française dans la formation du royaume d'Italie et la cession, en compensation, du comté de Nice et de la Savoie à la France en 1860, les rivalités éclatent au grand jour dans les années 1870, après la chute du Second Empire et l'avènement de la III^e République.

Même si le jeune État italien est encore fragile, il ne manque pas d'ambitions diplomatiques.

Deux orientations fondamentalement opposées s'offrent à lui : tenter de récupérer les terres irrédentes, c'est-à-dire les territoires « non encore libérés », intégrés à l'Empire austro-hongrois et revendiqués pour achever l'unité italienne (le Trentin, l'Istrie, la Dalmatie), ou s'engager dans une politique d'expansion en Méditerranée et en Afrique orientale. Dans le premier cas, elle trouverait inévitablement l'Autriche-Hongrie sur sa route. Dans le second, elle prendrait le risque d'un conflit colonial avec la France.

Entre ces deux options, c'est l'affaire tunisienne qui détermine le choix du gouvernement de Rome. Objet de rivalité entre la France et l'Italie, la Tunisie devient un protectorat français après la signature du traité du Bardo en mai 1881. Les Italiens, déçus, se rapprochent des puissances centrales, l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, et signent le 20 mai 1882 le traité de la Triple Alliance, ou Triplice, toujours renouvelé jusqu'en 1914. Il s'agit essentiellement d'un accord défensif par lequel l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie s'engagent à secourir l'Italie si celle-ci est attaquée par la France.

Au-delà de cette tension diplomatique, les relations se dégradent également sur le plan économique puisqu'en 1886, le traité de commerce qui unit les deux pays est rompu, ouvrant une phase de « guerre douanière » qui entraîne la chute réciproque des exportations.

En 1896, les échecs de la politique coloniale italienne en Afrique orientale (Érythrée, Abyssinie, Somalie) amènent au pouvoir en Italie un gouvernement plus modéré et plus francophile. La limitation des visées coloniales, propice à un rapprochement avec la France, s'accompagne d'un retour progressif des ambitions irrédentistes, susceptible au contraire de dégrader les relations avec l'Autriche.

Une certaine « détente » entre les sœurs « latines » se manifeste alors dans les dernières années du XIX^e siècle. Le dialogue se renoue, le litige tunisien est réglé ainsi que le différend commercial ; enfin, un accord secret franco-italien, signé en 1900, donne carte blanche à la France dans son expansion au Maroc et garantit en contrepartie l'Italie dans ses prétentions sur la Tripolitaine.

La dernière décennie précédant 1914 reste pleine d'ambiguïtés quant à l'attitude finale du voisin transalpin.

L'évolution complexe des relations entre les deux pays a nécessairement des répercussions importantes dans les régions frontalières, et notamment dans les Alpes-Maritimes, département formé en 1860 par l'union du comté de Nice (sa partie dite « italienne »), détaché du royaume de Piémont, et de sa partie française, l'arrondissement de Grasse détaché du département du Var.

À la frontière, six forts sont progressivement construits sur les hauteurs du Col de Tende, dans les années 1880. De même, dès 1872, on crée les premières compagnies alpines, troupes spécialisées dans le combat de montagne. L'ampleur des activités déployées le long de la frontière atteste que la présence de l'armée est une réalité quotidienne : qu'ils surveillent, construisent ou manœuvrent sur les hauteurs du département, les militaires sont désormais omniprésents.

La situation géographique du département et les liens à la fois historiques, économiques et sociaux avec l'Italie militent en faveur de l'apaisement. Les Alpes-Maritimes tirent traditionnellement une part non négligeable de leur approvisionnement du marché italien. Le conflit douanier évoqué plus haut perturbe d'ailleurs gravement, durant dix ans, l'économie régionale en augmentant le prix des denrées venues d'Italie.

Il est aussi inconcevable d'entretenir avec l'Italie des rapports tendus, dans un département où une part importante de la population est italienne, en raison de l'importante immigration économique des dernières décennies du XIX^e siècle. Venus du Piémont et de la Ligurie voisine, mais aussi d'Italie centrale, ces ouvriers et paysans contribuent à l'expansion des villes de la Côte d'Azur comme maçons, charpentiers ou manœuvres, louent leurs bras chez les maraîchers de la plaine du Var ou s'emploient dans les métiers du tourisme hivernal. Les mariages favorisent l'intégration.

En 1911, on dénombre 87 556 ressortissants italiens dans le département des Alpes-Maritimes, sur une population totale de 356 000 habitants, soit près du quart des Maralpins. D'après le recensement de 1911, les communautés transalpines les plus importantes sont installées à Nice (31 440 Italiens sur une population totale de 142 940 habitants) et à Cannes (8 158 Italiens recensés sur une population totale de 29 600 habitants)

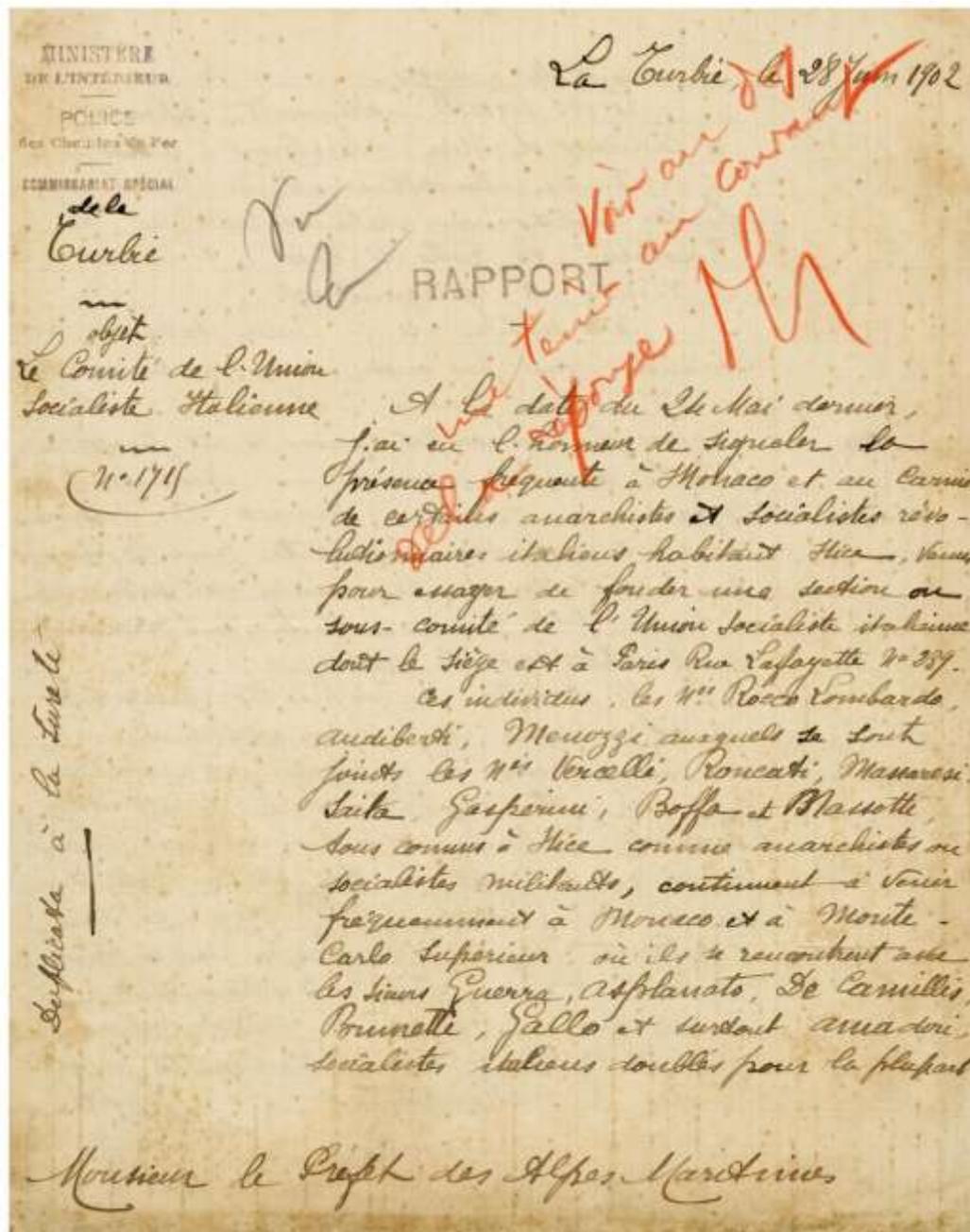
Les habitants des Alpes-Maritimes ont-ils donc pu se sentir menacés par une éventuelle attaque venant de ce pays voisin avec lequel elle gardait tant de liens ? Pas vraiment, comme le prouvent les rapports officiels. Certes, la méfiance demeure envers les groupes ou associations d'Italiens présents dans les Alpes-Maritimes mais, comme l'écrit le sous-préfet de Grasse au préfet des Alpes-Maritimes dans une lettre du 29 juin 1910 au sujet de la surveillance des cours d'Italien donnés par la société « Dante Alighieri », il n'y a pas grand-chose à craindre sauf l'« hypothèse qui semble de moins en moins probable, celle d'une guerre avec l'Italie. »

En 1913, une dépêche ministérielle relative aux dispositions à prendre envers Italiens, Allemands et Austro-hongrois en cas de guerre rappelle qu'il convient de ne pas indisposer l'Italie par des mesures vexatoires et de n'appliquer aux Italiens que la réglementation imposée aux ressortissants des pays neutres, sauf avis contraire. Un peu de méfiance certes, mais celle-ci n'occulte pas une bienveillance certaine.

1.1 La Surveillance des activités politiques et associatives des italiens des Alpes-Maritimes.

La police s'intéresse en 1902 aux agissements du comité de l'Union socialiste italienne, soupçonné d'accueillir en son sein anarchistes et socialistes révolutionnaires.

« Ces individus [...] tous connus à Nice comme anarchistes ou socialistes militants, continuent à venir fréquemment à Monaco et à Monte Carlo Supérieur [...] Je surveille de très près les agissements de ces individus et fournirai ultérieurement sur chacun d'eux des renseignements détaillés. »



Rapport du commissaire spécial de La Turbie relatif au comité de l'Union socialiste italienne, 28 juin 1902.
Arch. dép. Alpes-Maritimes, 4 M 1379.

Dans cet autre rapport adressé au préfet, le commissaire spécial de La Turbie décrit en 1903 les activités du nouveau comité italien de bienfaisance de Monaco (totalement à la solde du gouvernement monégasque) avec une notice sur chaque membre du comité directeur, notices très détaillées et comportant des commentaires pas toujours aimables sur la vie publique et privée de chacun.

General d'Italie à Nice.

6^e Folli, secrétaire du Comité.

Je dit Capitaine, mais n'a, en réalité, jamais fait partie de l'armée italienne; usurpe ce titre pour avoir servi dans les zouaves pontificaux.

Et dans la Principauté depuis de nombreuses années, et tient à la Couronne une sorte d'agence plus ou moins touchée de location et d'affaires. On ne lui connaît aucune fortune personnelle; il paraît cependant vivre assez bien, toujours bien vêtu, affecte des allures d'édile, son agence lui rapporte fort peu, vit presque d'expédients.

Très actif, très remuant, cherche à se faufiler dans tous les milieux et à se mettre au courant de beaucoup de politique et a des relations un peu dans tous les mondes.

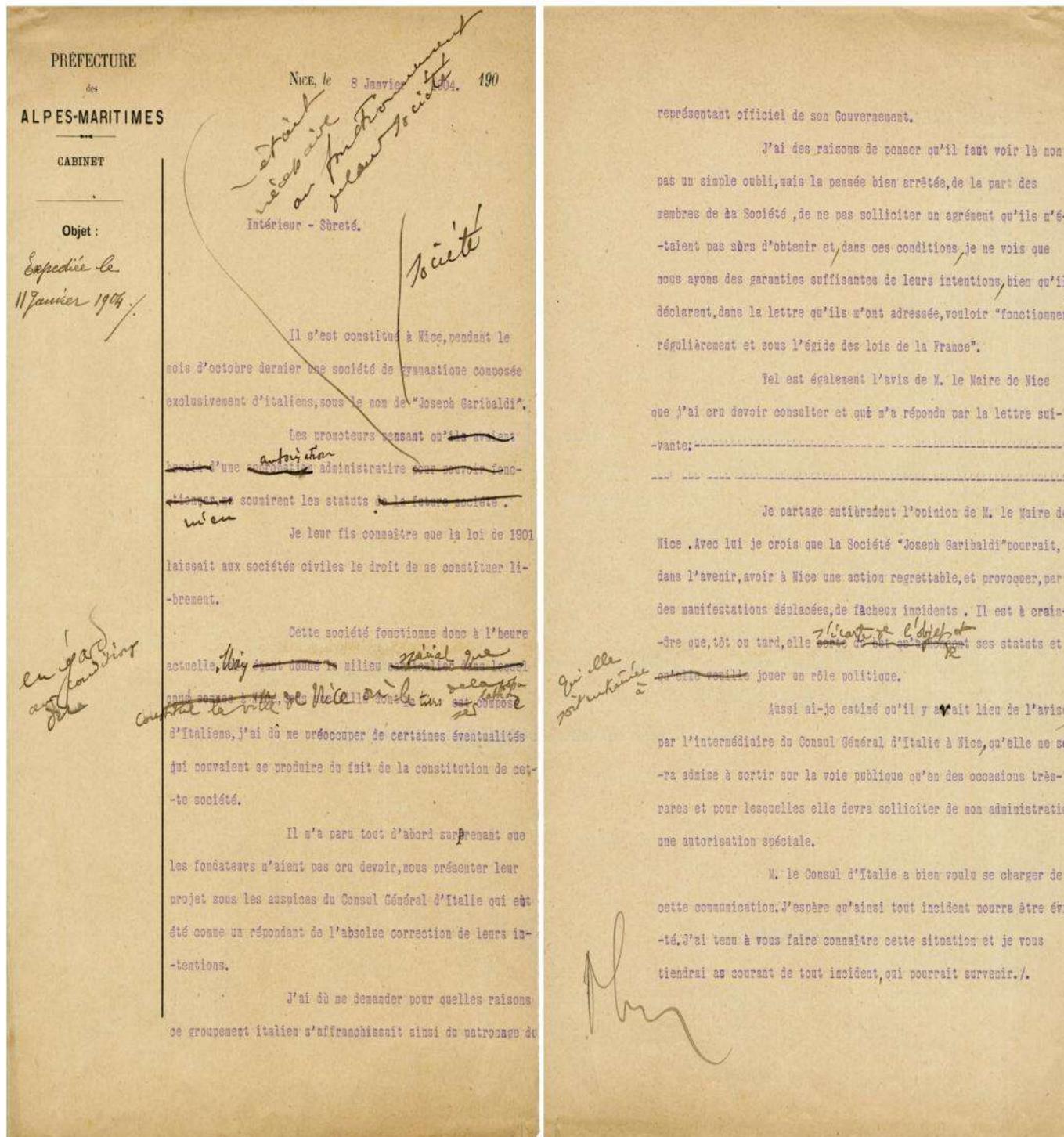
a fondé dans la Principauté une "Ligue des amis des animaux" semblable à notre Société Protectrice des animaux.

Folli fait les agissements munit toujours parus fort libéraux, est tenu depuis longtemps en observation par mon service. a des entées chez la baronne de Billing qui s'est souvent servie de lui comme agent d'affaires.

Était, dans le temps, agent secret au service de la Police Monégasque; quoique resté italien aurait un fils qui sert dans l'armée française. Esprit bouillonnant, instigant, professe des sentiments nettement italiens.

Rapport du commissaire spécial de La Turbie relatif au nouveau comité italien de bienfaisance de Monaco, 10 mars 1903. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 4M 1379.

Dans cette note adressée au ministre de l'Intérieur, le Préfet fait part en 1904 de sa méfiance sur les réelles intentions de cette société de gymnastique : « Je crois que la Société Joseph Garibaldi pourrait, dans l'avenir, avoir à Nice une action regrettable, et provoquer, par des manifestations déplacées, de fâcheux incidents. Il est à craindre que, tôt ou tard, elle s'écarte de l'objet de ses statuts et qu'elle soit entraînée à jouer un rôle politique. »



Note du Préfet adressée au ministère de l'Intérieur sur la création d'une société de gymnastique « Joseph Garibaldi » composée exclusivement d'Italiens, 8 janvier 1904. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 4 M 1379.

Beausolub, 23 Juillet 1904.

N^o 963.

Contrôle Général.

Lo Dante Alighieri



Duplicata à Direction.

Le Commissaire Spécial de Beausolub
à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

J'ai l'honneur de commu-
niquer ci-après certains renseignements
qui me parviennent au sujet du redou-
blement de propagande, fait en France
depuis quelque temps, par la Société
italienne Dante Alighieri.

Dans le dernier congrès de
la Dante Alighieri, tenu à Udine, dans
le Palais provincial sous la présidence
du Sénateur Paolo Villari et l'intervention
officielle de l'hon. Galasso, Sous-Secrétaire
d'Etat, il aurait été pris, entre autres
débattues importantes, celle de créer
à l'étranger 1200 bibliothèques contenant
chacune un noyau primitif de 200 volumes
" afin que les Italiens puissent s'instruire
davantage dans leur langue natale".

La proposition, émise, m'affir-
me-t-on, par le représentant de l'Action
Dante Alighieri de France, l'avocat Comte
Lammimiatelli, Donato, venu tout exprès
de Marseille pour assister au congrès,
porte sur 3 bibliothèques devant être placées

au siège des sociétés de bienfaisance ou de
Secours Mutuels.

Cela donnerait à comprendre
clairement que les sociétés de bienfaisance
et celles de Secours Mutuels, instituées à
l'étranger par les Italiens, - et plus
particulièrement en France, - ne sont autres
que des succursales politiques dépendant
directement de la Dante Alighieri à
Rome, - ce qui équivaut à dire du gouverne-
ment italien.

La preuve peut en être prise
dans le passage suivant du discours pro-
noncé en cette occasion par le comte
Sammicciatelli :

« Quel serait le but de toutes
ces forteresses alpines, de ces énormes Citadelles
de la réunion d'une armée considérable
courageuse et aguerrie, si notre drapeau,
- notre image nationale, l'idole qui nous
représente - devait finir, misérablement,
par une honteuse ou coupable ignominie
paralytique déformée ou détruite par des
embarras hostiles et mortels, dans les
régions encore séparées de la terre libre :

Ce serait un sacrilège et un malheur,
encore plus terrible pour la nation, que
cent batailles perdues.

« Mais la Dante Alighieri
est là qui veille constamment, avec
une pensée d'amour et une volonté

Ferme, — et l'Italie ne craint rien ! » —
— A la suite de cette délibération
le Commandeur Scalabrini, Inspecteur des
Ecoles à l'étranger, se serait, m'affirme-t-on,
rendu en France.

Après un arrêt à Menton — où l'on
aurait décidé de placer la bibliothèque
dans la salle de réunion de la Société Italienne
d'assistance — il serait venu à Monte-Carlo
chez l'ingénieur Franz Bulgheroni, l'un
des personnages les plus en vue de la colonie
italienne. D'accord avec Comité de bien-
faisance de la Colonie — comité actuellement
en voie de transformation — il aurait été
décidé de choisir, comme siège de ce comité
un local grandiose, et d'installer la biblio-
thèque dans la salle principale.

Il aurait été également question
dans cette entrevue, de la création d'écoles
italiennes dans la Principauté de Beausoleil.
Mais toute décision sur cette question impor-
tante aurait été renvoyée après l'élection
du nouveau comité, au mois d'août prochain.

Le C^{te} Scalabrini se trouverait
actuellement à Nice, Villa Suano.

On veut dire également que dans cette
ville la bibliothèque serait placée dans la grande
salle de la Société de Deous Montucli, rue de
Villafanche, 7.

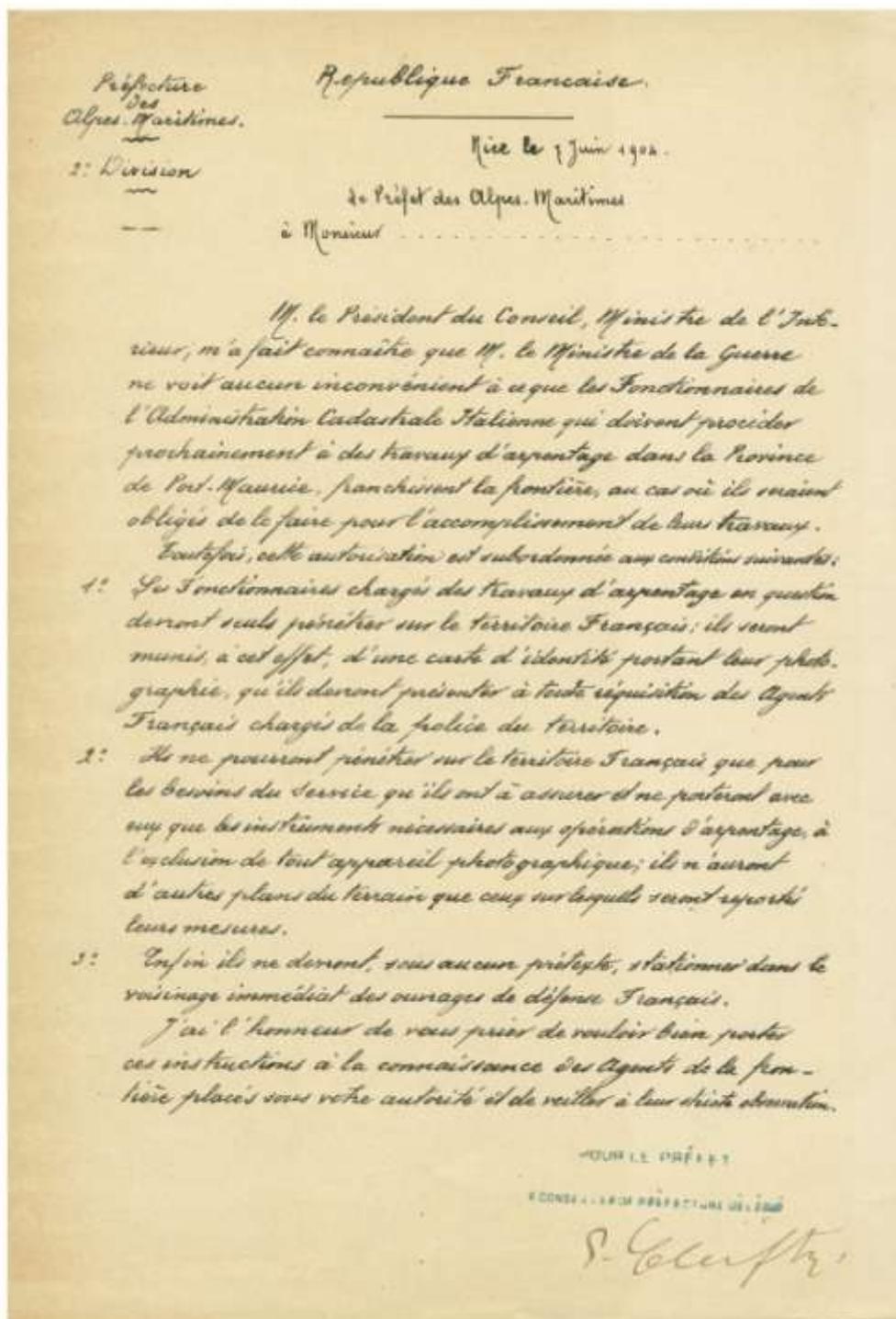
Le Commissaire Spécial

Marchand

Lettre du commissaire spécial de Beausoleil au préfet sur le « redoublement de propagande » fait en France par
la Société italienne Dante Alighieri, 23 juillet 1904. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 4 M 1379.

1.2 La surveillance de la frontière et la crainte mutuelle de l'espionnage

Une circulaire de la préfecture informe de l'autorisation donnée aux arpenteurs italiens de faire des relevés cadastraux de la province de Port-Maurice (correspondant aujourd'hui à la province d'Imperia, limitrophe du département des Alpes-Maritimes) en passant par le sol français (signe de bonne entente). Mais « *ils ne porteront avec eux que les instruments nécessaires aux opérations d'arpentage, à l'exclusion de tout appareil photographique.* » Et « *ils ne devront, sous aucun prétexte, stationner dans le voisinage immédiat des ouvrages de défense français.* »



Lettre circulaire de la préfecture relative à l'autorisation de passage sur le territoire délivrée à des arpenteurs italiens, 7 juin 1904. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 1 M 429.

1.3 L'affaire Battistini de l'été 1913

Pierre Battistini est un représentant de commerce français arrêté en gare de Vintimille et retenu 17 jours en prison, en juin-juillet 1913, pour port d'arme prohibée. Les deux grands journaux niçois dénoncent l'excès de zèle des autorités policières de Vintimille, en termes parfois virulents. *L'Éclaireur* parle de « vexations », « d'abus inqualifiables », d'une police italienne persuadée que monsieur Battistini était un « officier français en mission secrète en Italie » donc un espion. Mais l'affaire fait long feu. Comme l'écrit *Le Petit Niçois* le 8 juillet 1913, « il ne saurait évidemment, en cette regrettable affaire, voir une question de nature à modifier les bons rapports de courtoisie et d'amitié existant depuis longtemps entre la France et l'Italie. Il faut n'y voir qu'un regrettable excès de zèle commis par un fonctionnaire italien ayant interprété avec une insuffisante réserve, les lois et règlements dont il a la charge. »

Comment la Police de Vintimille a traité un Français!

ARRÊTÉ POUR PORT DE REVOLVER SANS PERMIS, UN DE NOS CONCITOYENS, M. P. BATTISTINI RESTE EN PRISON 17 JOURS, SANS POUVOIR COMMUNIQUER NI AVEC SON CONSUL, NI AVEC SA FAMILLE.

L'histoire que nous allons conter de l'odieuse mésaventure dont vient d'être victime un de nos plus honorables concitoyens semblera peut-être un conte fantastique, et pourtant elle n'est que l'expression de l'exacte vérité pour si invraisemblables et révoltantes que les faits que voici puissent paraître.

— Pour un revolver ! —

M. Pierre Battistini, qui est âgé d'une trentaine d'années et qui représente une importante maison de liqueurs, était allé voir à Turin, un de ses frères souffrant. De retour de ce voyage rapide, il arrivait à Vintimille le jeudi 19 juin, à 6 heures du matin ; il était descendu de son wagon pour gagner le train français, quand il s'aperçut qu'il avait oublié son brownie dans le compartiment ; l'arme qu'il portait sur lui l'ayant gêné pour dormir commodément, il l'avait mise sous un oreiller. Sur le quel, comme il rebroussait chemin, il rencontra un agent en civil qui, assez brusquement, lui demanda s'il ne cherchait pas quelque chose. Sur sa réponse affirmative l'individu continua : — C'est un revolver ? — Oui. — Le voilà, mais suivez-moi au commissariat de la gare.

Au Bureau de police, on fit attendre deux heures M. Battistini, on le fouilla, on lut tous ses papiers de famille, ses lettres qui indiquaient nettement son identité ; on lui confisqua 35 francs qu'il avait sur lui ; on lui fit remarquer non sans agressivité que le numéro du revolver incriminé était effacé, et finalement on le fit monter en voiture pour... la prison. Il convient d'indiquer que les lois italiennes sont rigoureuses sur la question du port d'arme prohibée, pour cette raison surtout que l'on délivre des permis de port d'arme moyennant 12 à 15 francs ; mais un délit aussi peu grave commis par un voyageur ne séjournant pas en Italie, méritait-il déjà de la prison préventive à l'égard d'un commerçant dont on connaissait l'identité et qui avait offert de télégraphier à son frère, M. Auguste Battistini, le distillateur bien connu à Nice, ou de faire venir le vice-consul de France à Vintimille, dont il est l'ami.

Au lieu d'obtempérer à ce désir, sans en entendre davantage, on mit M. Battistini en prison, et il y resta tout l'après-midi du jeudi, le vendredi et le samedi matin, 21 juin.

— Les vexations commencent —

A 10 heures, ce jour-là, on consentit à conduire au tribunal notre voyageur, qui avait été tenu au secret et qui n'avait pu écrire qu'au juge pour protester de sa bonne foi, et offrir d'en appeler au témoignage du consul général de Livourne, M. Benedetti, le vice-consul de Vintimille étant absent.

Comme on l'extrayait de la prison, quelle ne fut pas la stupéfaction de M. Battistini en voyant qu'on lui mettait les menottes. Était-il un assassin, un criminel ou bien un simple contrevenant ? Il fallut d'énergiques protestations pour que les carabiniers consentissent à retirer cet instrument dégradant et odieux.

Au tribunal, en cinq minutes, le représentant de commerce était condamné à 25 jours de prison avec la loi de pardon, qui correspond à notre loi de sursis, sans préjudice de la confiscation de l'arme.

Suis-je libre maintenant ? demanda M. Battistini. On répondit le juge, dès que les formalités de justice seront terminées ; vous pourrez sortir de prison ce soir.

Or, le 5 juillet, c'est-à-dire 14 jours plus tard, le voyageur était encore en prison !

Par quel déni de justice, un Français a-t-il pu être indûment retenu près de deux semaines par la police italienne, c'est ce que nous allons montrer maintenant.

— Abus inqualifiables —

Quand M. Battistini crut qu'il allait sortir le lendemain, on lui déclara qu'il devait attendre des renseignements complémentaires qu'on recueillait sur son compte, car lui ajouta-t-on, l'on était pas éloigné de le prendre pour un officier français et on lui conseillait même d'avouer tout de suite la vérité !

Ahuri par la tournure que prenait son maintien en prison, désormais arbitraire, le représentant de commerce écrivit une lettre au chargé d'affaires du consul, M. Rebaglia.

Cette lettre n'a jamais été remise au destinataire : elle a été mise au dossier de M. Battistini. Ainsi, une lettre adressée par un Français, au Consul de France, a été interceptée par la police italienne ! Bien plus, celle-ci affirme qu'elle en avait le droit ! Il est inutile d'insister sur l'inqualifiable violation des conventions internationales que constitue ce fait.

M. Battistini avait écrit également une lettre à sa mère, à Nice, pour la rassurer sur cette absence prolongée ; il avait donné 0.50 centimes pour faire recommander la lettre. La lettre n'est jamais parvenue à destination. La police prétend l'avoir bien mise à la poste, mais sans la recommander, jugeant cette formalité inutile et conservant sans doute par devers elle les 25 centimes économisés.

Ainsi, sans pouvoir s'en douter, notre Français était privé de toute communication avec l'extérieur, et subissait une véritable séquestration, dont il ne connaissait même pas la portée.

— Mauvais traitements —

Il suffisait, du reste, au malheureux voyageur de son sort en prison, sans qu'il sut jusqu'à quel point il était retranché du monde extérieur. Emprisonné indûment, il était soumis au régime des prisonniers de droit commun, partageant la nourriture des criminels condamnés, n'ayant qu'un repas par jour, composé de pain et d'une sorte de soupe.

Dans l'inquiétude où il se trouvait, M. Battistini ne tarda pas à perdre le sommeil, et il faillit même tomber malade gravement. Le docteur mandé lui offrit alors pour tout remède une purge, sans juger utile de lui administrer un régime plus alimentaire et plus favorable au tempérament du prisonnier, qui a ainsi subi, sous une prévention ridicule et vaine d'espionnage, le régime des assassins et des voleurs.

— Pris pour un espion —

Car la police de Vintimille était persuadée, on se demande vraiment pourquoi, qu'elle avait affaire à un officier français en mission secrète en Italie. Et cette supposition était basée, on l'a su depuis, sur les mots « administration de la Guerre », qui se trouvaient dans une lettre de M. Auguste Battistini à son frère ; or, si la police avait fait dès le début le nécessaire, en s'adressant aux personnes que lui désignait le prisonnier, elle aurait évité tout ce ridicule et ce passe-droit révoltant, car elle aurait appris que les frères Battistini possèdent en Corse une propriété louée à l'administration de la Guerre. Mais elle ne voulait rien savoir.

Le lundi 23 juin, le commissaire spécial, M. Planaviglia, était venu trouver le voyageur et lui avait déclaré nettement : « Si vous ne dites pas la vérité, je vous laisse ici indéfiniment » (sic).

M. Battistini eut beau expliquer par le menu son voyage, il n'en resta pas moins en prison toute la semaine encore, sans obtenir justice. Il eut beau demander qu'on téléphonât au consul d'Italie à Nice, M. Acton, qui le connaît bien, au capitaine de carabiniers Bacco qui était en traitement à l'hôpital Saint-Roch de notre ville, au consul de Livourne, à M. Auguste Battistini... Au secret il était, au secret il restait, et les jours passaient sans modifier son sort.

L'Éclaireur de Nice, 8 juillet 1913.

Une étrange affaire

Pour avoir oublié son revolver dans un train, un de nos concitoyens de passage en gare de Vintimille est l'objet de vexations à peine croyables

L'aventure survenue à M. Pierre Battistini, représentant de commerce à Nice, est à peine croyable. Lorsqu'elle nous a été racontée, nous avons cru tout d'abord à une fumisterie. Cependant, après le récit qui nous a été fait par l'intéressé lui-même et par son frère, notre ami, M. Battistini, l'industriel bien connu de la rue Foncet (ce dernier est d'ailleurs allé lui-même sur place procéder à une enquête), nous considérons de notre devoir de faire nos lecteurs juges des procédés inqualifiables dont a été victime un de nos concitoyens, pour le simple fait d'avoir contrevenu aux règlements italiens concernant le port d'armes.

Voici les faits, d'après la version que l'on nous a donnée :

Le 19 juin dernier, M. Battistini, qui revenait d'un voyage d'affaires à Turin, arrivait en gare de Vintimille. Il avait déjà pris place dans le train français, lorsqu'il s'aperçut qu'il avait oublié son revolver dans le compartiment du train italien, d'où il venait de sortir. Descendre sur le quai et se diriger vers le wagon précédemment occupé, fut pour lui un geste naturel. Il devait, hélas ! lui en cuire durement.

En effet, M. Battistini était à peine descendu sur le quai qu'il vit se diriger vers lui un personnage en lequel notre concitoyen n'eut pas de peine à deviner un policier : — « Vous cherchez votre revolver ? » lui dit ce dernier, à brûle-pourpoint.

— « Parfaitement ! » répondit M. Battistini qui, même après avoir envisagé que sa dé-

claration pouvait entraîner pour lui le désagrément d'un procès-verbal, tenait, cependant, à rentrer en possession de son arme.

« Veuillez me suivre ! » reprit le policier italien. M. Battistini obéit, pensant qu'il en serait quitte pour quelques formalités administratives. Cependant, après un interrogatoire d'identité et sans qu'on lui demandât la moindre explication, notre concitoyen était conduit, sans le savoir, en prison, jeté dans un cachot et soumis immédiatement au dur régime des condamnés de droit commun. Il devait y rester pendant dix-sept jours, sans pouvoir malgré ses énergiques protestations, communiquer avec un avocat ou avec son consul et, chose plus grave encore, sans pouvoir, à aucun moment, donner de ses nouvelles à sa famille. C'est ainsi que, pendant une longue quinzaine, la vieille mère et les frères de M. Battistini en furent réduits aux pires conjectures, tous les télégrammes envoyés par eux à tous ceux qui étaient susceptibles de les renseigner sur le sort de leur parent, revenant avec la même déconcertante réponse : *Aucune nouvelle.*

Mis dans l'impossibilité de rassurer les siens et de s'assurer du concours d'un avocat, M. Pierre Battistini pensa qu'il pouvait s'adresser au consul de France à Vintimille. Un des gardiens préposés à sa surveillance, voulut bien, après de longs pourparlers, lui procurer du papier et de l'encre, mais la lettre de M. Battistini à son consul s'en alla simplement rejoindre dans le dossier de la police, le procès-verbal du commissaire qui avait verbalisé contre lui.

Ce n'est qu'après dix-sept jours de ce secret rigoureux, que notre concitoyen fut appelé à sortir de son cachot. Le régime outrancier de vexations ne devait d'ailleurs pas finir là, puisque ce fut les menottes aux mains, comme un vulgaire malfaiteur (assassin ou voleur), qu'il fut conduit, samedi dernier, devant le juge. Celui-ci, d'ailleurs, sans user à son égard, de beaucoup de bienveillance, après l'avoir à peine écouté, le condamnait à 25 jours de prison avec la loi de sursis, à une amende de 80 francs. Le gouvernement italien prononçait son expulsion perpétuelle du territoire.

La veille seulement de sa condamnation, M. Battistini avait pu écrire à sa vieille mère. Cette lettre n'est d'ailleurs pas parvenue à destination.

Et maintenant, nous devons nous demander à quels mobiles ont obéi les agents italiens pour user de tant de sévérité à l'égard d'un Français, qui n'avait que par mégarde, commis le délit de *port d'arme prohibée*.

M. Battistini a cru comprendre qu'on croyait voir en lui un officier. Ce n'était pas là une excuse suffisante pour le mettre au secret absolu et pour l'empêcher, durant dix-sept jours, de communiquer avec une âme qui vive. Du moment que notre concitoyen avait indiqué son adresse à Nice, qu'il s'était réclamé de son frère (il avait même indiqué qu'un de ses parents est consul de France à Livourne), la police de Vintimille avait le devoir de s'adresser d'urgence soit au consul général d'Italie à Nice, soit à la police spéciale de notre ville, avec laquelle, d'ailleurs, les nécessités du service la mettent quotidiennement en rapport.

Il ne saurait, évidemment, en cette regrettable affaire, voir une question de nature à modifier les bons rapports de courtoisie et d'amitié existant depuis longtemps entre la France et l'Italie. Il faut n'y voir qu'un regrettable excès de zèle commis par un fonctionnaire italien ayant interprété avec une insuffisante réserve, les lois et règlements dont il a la charge. Mais il nous paraît, cependant, nécessaire que l'aventure si désagréable survenue à M. Pierre Battistini comporte les sanctions et les conséquences qui s'imposent, pour en éviter le retour. On ne saurait admettre que, pour un fait qui, chez nous, impliquerait une simple contravention, un citoyen français soit, de l'autre côté de la frontière, traité et molesté à l'égal d'un malfaiteur de bas étage.

Nous sommes convaincus que l'enquête que ne manquera pas d'ordonner le gouvernement italien, saura nous donner toute satisfaction pour le cas présent et toutes garanties pour l'avenir. — J. G.

Le Petit Niçois, 8 juillet 1913.

1.4 L'état d'esprit de la communauté italienne à la veille de la guerre

Le 7 juin 1914, la communauté italienne se rassemble dans diverses communes du département pour commémorer le *Statuto*, la fête nationale italienne. La presse locale emploie un ton amical. On signale que *La Marseillaise* est chantée à la fin du banquet de Menton, tandis que le maire de Cannes participe aux festivités dans sa commune, témoignant ainsi de « *la bonne harmonie qui ne cesse de régner entre la colonie italienne et la population cannoise.* »



Le banquet du *Statuto* à Cannes,
Le Petit Niçois, 8 juin 1914.



Le banquet du *Statuto* à Menton,
Le Petit Niçois, 8 juin 1914.

Toutefois, l'état d'esprit de la communauté transalpine des Alpes-Maritimes à la veille de la guerre oscille entre ces manifestations d'amitié vis-à-vis de la population française et quelques réactions inquiètes. Ainsi, dans ce rapport adressé au Préfet en juillet 1914, l'inspecteur de police mobile de Saint-Laurent-du-Var évoque l'état d'esprit de la population et concernant les Italiens, dit : « *Plusieurs italiens domiciliés à Saint Laurent du Var ont fait les démarches nécessaires pour retirer l'argent déposé à la Caisse d'épargne, craignant d'être expulsés du territoire français en cas de guerre.* »

Saint-Laurent-du-Var le 29 juillet 1914

Rapport

L'Inspecteur de Police Mobile Lécuyer
en mission à Saint-Laurent-du-Var à Monsieur
le Préfet Des Alpes-Maritimes à Nice

J'ai l'honneur de vous faire
connaître qu'aucun fait particulier n'est à signaler
dans la surveillance dont est l'objet le pont du Var.
L'esprit de la population est bon
en général; les habitants craignent l'aggravation
de la situation.

Plusieurs Italiens domiciliés à
Saint-Laurent-du-Var, ont fait les démarches
nécessaires pour retirer l'argent déposé à la
caisse d'épargne, craignant d'être expulsés du
territoire français en cas de guerre.

Saint-Laurent-du-Var le 29 juillet 1914
L'Inspecteur de Police Mobile
Lécuyer

Rapport de l'inspecteur de police mobile de Saint-Laurent-du-Var adressé au préfet relatif à l'état d'esprit de la population italienne, 29 juillet 1914. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 1 M 872.

2. Août 1914 - mai 1915 : la neutralité italienne

2.1 Les manifestations d'amitié de la communauté italienne

La guerre éclate en août 1914. L'Italie, alliée de la Triple (avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie), déclare toutefois sa neutralité le 3 août 1914 et ne prend pas part aux hostilités. Une grande partie de l'opinion publique transalpine manifeste des signes de sympathie pour le camp français. Des Italiens demandent même à s'enrôler dans l'armée française, comme l'évoque la presse du mois d'août 1914.

Jusqu'au 1^{er} janvier 1915, 4 913 italiens sur 28 266 étrangers (*Le Sémaphore de Marseille*, 24 février 1915) s'engagent aux côtés de l'armée française. C'est le contingent le plus nombreux. La légion garibaldienne qui combat sur le front d'Argonne est exaltée à l'envi. Les petits-fils de Giuseppe Garibaldi, Bruno et Costante, sont d'ailleurs tués lors des combats, fin 1914-début 1915.



Le Petit Niçois, 2 août 1914.



Le Petit Niçois, 3 août 1914.



Le Petit Niçois, 3 août 1914.

Le titre de cet article du *Petit Niçois* du 4 août 1914 ne laisse pas de place à l'ambiguïté. La presse locale est clairement italophile. Ce quotidien qui « *s'honore d'avoir toujours été le champion du rapprochement des deux nations unies* » se félicite de la manifestation de soutien à la France, organisée à Nice par la communauté italienne. Il indique aussi que de nombreux transalpins souhaitent prendre les armes pour la France et « *prouver ainsi qu'ils considèrent ce pays comme leur seconde patrie.* » se fait l'écho d'une initiative lancée par un ressortissant italien d'adresser une lettre collective de remerciements au gouvernement italien pour avoir adopté cette position de neutralité/ Le journal se réjouit du « *courant de fraternelle sympathie que les événements actuels ont créé entre la colonie italienne et la population niçoise.* »

La communauté italienne cannoise n'est pas en reste et manifeste également sa solidarité avec la nation française, par le biais d'une proclamation affichée sur les murs de la ville.

LA RÉGION
(DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS)

CANNES

Une affiche de la Colonie Italienne. — Par suite d'une lacune d'ailleurs excusable du service postal, nous n'avons pu insérer hier la magnifique proclamation que la Colonie italienne de Cannes a fait afficher sur les murs de la ville.

La voici :

• Français !

« En cette heure solennelle pour la France et l'humanité, la colonie italienne de Cannes se devait à elle-même de vous faire une déclaration franche et sincère.

« L'Italie a déclaré officiellement garder dans le conflit actuel une complète neutralité.

« Nous en sommes heureux autant que vous et plus que vous.

« L'Italie s'est ressaisie et a compris à temps que le peuple italien n'aurait pas consenti à marcher contre la France.

« Trop de souvenirs, trop de liens nous rattachent à vous, gens de notre race.

« Nous vous disons bien haut, pour qu'on nous entende de part et d'autre, quoi qu'il arrive, quoi que l'Italie officielle décide, nous sommes avec vous de cœur aujourd'hui et toujours.

« Vive la France ! Vive l'Italie !

« La Colonie Italienne ».

(Sulvent les signatures).

L'impression produite par cette affiche, signée par une élite de braves gens, artistes, commerçants, industriels, a produit sur la population une impression immense. Elle a été lue avec une satisfaction d'autant plus grande que son apparition a coïncidé avec les déclarations très fermes du Gouvernement italien. Bravo les Italiens !

La mobilisation. — La mobilisation continue avec enthousiasme. De nombreuses demandes d'engagements faites par des Italiens sont à enregistrer.

Une garde communale a été constituée, sous la direction du commandant Tripet.

Plusieurs sujets autrichiens et allemands suspects ont été mis en état d'arrestation.

Les yachts autrichiens « Mercedes » et « Volna » se sont faits conduire dans le port neutre de Monaco.

L'Éclaireur de Nice, 4 août 1914.

Vive l'Italie !

Une Initiative de la Colonie Italienne de Nice

La population niçoise a accueilli avec la plus vive émotion la grandiose manifestation par laquelle la colonie italienne lui a marqué, hier, son ardente sympathie.

On sait qu'un groupe imposant de nos frères transalpins a parcouru l'avenue de la Gare en chantant la Marseillaise, précédé de drapeaux français et italiens, qui si souvent mêlèrent leurs couleurs sur le champ de bataille.

Cette manifestation n'était pas faite pour nous surprendre, car elle vient après les marques d'affection que nos amis Italiens n'ont cessé de nous donner, depuis que la France est entrée dans une crise où l'honneur du nom latin est engagé.

Dès la première heure, nous avons reçu à ce journal, qui s'honore d'avoir été toujours le champion du rapprochement des deux nations unies, la visite de nombreux Italiens qui venaient nous demander s'ils pouvaient prendre les armes pour la France et prouver ainsi qu'ils considèrent ce pays comme leur seconde patrie.

Tout en les remerciant de leur généreuse initiative, nous leur avons exprimé que la rigueur de la loi ne permettrait pas d'accueillir pour le moment leur offre, autrement que par un engagement de longue durée dans le corps de la légion étrangère.

Mais un de nos visiteurs nous a soumis une proposition qui semble mériter tous les encouragements, surtout depuis la publication de la déclaration officielle de neutralité du gouvernement italien.

« Cette déclaration, nous a affirmé notre visiteur, a comblé les vœux de toute la colonie italienne et nous devons avant tout faire parvenir à notre gouvernement l'expression de notre joie et de notre gratitude. Je souhaite que les groupements constitués par nos nationaux prennent l'initiative d'une adresse de remerciements et de félicitations au gouvernement italien, que, tous, nous nous ferions un devoir de signer ».

Il nous est agréable de nous faire l'écho de cette proposition, qui retiendra certainement l'attention des Sociétés Italiennes, qui hier encore se réunissaient pour décider de prêter tout leur concours à l'œuvre de la Croix-Rouge Française.

Le *Petit Niçois* sera très heureux de secondar de toutes ses forces les décisions qui pourront être prises. Dès à présent il se réjouit du courant de fraternelle sympathie que les événements actuels ont créé entre la colonie italienne et la population niçoise.

P. N.

Le Petit Niçois, 4 août 1914.



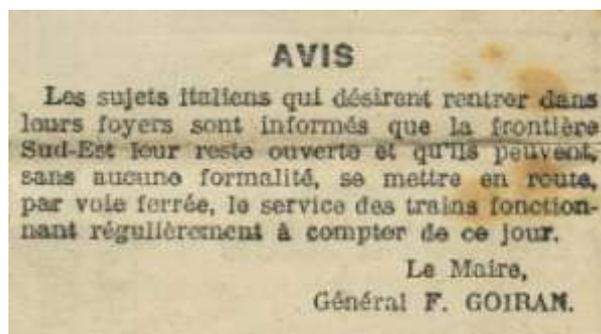
Le Petit Niçois, 5 août 1914.

À Antibes, 1 500 ressortissants italiens défilent en chantant *La Marseillaise*. Là encore, les journalistes font part de leur enthousiasme vis-à-vis de ces manifestations d'empathie.



Le Petit Niçois, 3 août 1914.

La neutralité de l'Italie et la sympathie affichée par la population italienne locale permettent d'éviter une surveillance renforcée aux frontières. Les ressortissants italiens ne sont pas traités avec la même rigueur que les Allemands ou les Austro-hongrois.



Le Petit Niçois, 5 août 1914.

EN L'HONNEUR DE BRUNO GARIBALDI

Joseph GARIBALDI

Riccioli GARIBALDI

Bruno GARIBALDI



UNE FAMILLE DE HÉROS

A Bruno Garibaldi, l'héroïque petit-fils du grand Niçois qui passa sa vie à se battre pour la liberté et l'humanité, notre ville se doit de faire, ce matin, une retentissante manifestation.

Envers l'ardent volontaire, qui bravement partit souriant pour défendre la France, sa seconde Patrie, et qui mourut debout dans une tranchée de l'Argonne pour la cause de la race latine agressée par les barbares de Germanie et pour l'idéal ensoleillé de notre civilisation méditerranéenne menacée par les septimes nieszchéens; envers le jeune chef Italien qui tomba pour la France sous les balles allemandes, Nice, qui s'enorgueillit d'un Masséna, d'un Gambetta, d'un Garibaldi et qui a le droit de s'y connaître en courage et en gloire, Nice tout entière n'ayant qu'une pensée pieuse, ne palpitant plus que d'un sentiment d'admiration et de reconnaissance, se rendra, ce matin, au monument du grand-père pour y honorer par un geste mémorable et symbolique le petit-fils!

Car c'est devant la statue pieusement élevée par Nice au grand homme qui accomplit avec Victor-Emanuel et Cavour la délivrance de l'Italie et qui fit l'unité italienne; c'est devant l'étonnante effigie du chef des Mille que la population niçoise témoignera le deuil qu'elle prend au digne descendant de ce héros.

Et ce geste a frappé particulièrement de nombreuses personnes qui nous ont soumis une idée que nous croyons bonne. Pourquoi, auprès de la statue de Garibaldi, n'érigerait-on point un buste de son petit-fils, mort pour la France. Dans cette réalisation, dont le côté esthétique serait facilement mis au point, par un de nos artistes, il y aurait un signe symbolique qui prolongerait d'une façon durable et tangible la grandiose manifestation d'aujourd'hui.

Ainsi se perpétuerait le geste que la population niçoise, si profondément attachée à la République et si patriotique, fera, ce matin, attestant la reconnaissance de notre nation vis-à-vis des fils de l'Italie, qui, du même sang et du même esprit que nous, vinrent spontanément offrir le rempart de leur poitrine à la France et sacrifièrent délibérément leur existence à la cause du Droit et de la Civilisation.

En pleurant Bruno Garibaldi, digne fils d'un Niçois admirable, en le glorifiant, Nice accomplira un geste que les nations-sœurs, dont elle est le trait-d'union prédestiné, apprécieront dans toute sa haute et considérable portée.

LOUIS DARRÈS.

Il s'agit d'une cérémonie qui doit garder un caractère élevé de recueillement et de tristesse.

Il n'y aura donc ni musique, ni discours.

Ajoutons que le Département s'associera à cette magnifique manifestation par l'envoi d'une couronne qui sera remise par le Préfet des Alpes-Maritimes.

La Colonie Italienne tient naturellement à prendre part d'une façon très effective à la célébration de la mémoire du grand Garibaldi et de son petit-fils. Elle fait donc appel à cette occasion, à tous les membres, afin de donner à la manifestation tout son caractère grandiose.

Bien entendu les Sociétés de Garibaldiens seront au premier rang dans la cérémonie de ce matin. Prévoyant l'importance du geste qui sera accompli, le bureau de l'Union Garibaldienne de Nice et celui de la Société d'Assistance des Survivants Garibaldiens dans les Alpes-Maritimes se sont réunis hier au siège habituel de l'Union. Sur la proposition du Président, il a été décidé d'assister en corps à la grande manifestation organisée par la Municipalité niçoise en l'honneur de Bruno Garibaldi, le vaillant héros tombé glorieusement pour la défense de notre patrie.

Les deux Sociétés garibaldiennes font un pressant appel à tous ses membres, à tous les administrateurs du Grand Niçois Joseph Garibaldi, d'assister à cette imposante manifestation.

Les Garibaldiens sont priés de se rendre à la Mairie ce matin, à 10 h. 45 précises, pour prendre rang à la suite des autorités.

Les volontaires garibaldiens de 1870-71 sont priés de se munir de la médaille commémorative.

D'autres communications nous sont parvenues également pour la manifestation de ce matin.

Nous nous faisons un devoir de les publier :

Les vétérans du Tonkin, Madagascar, coloniaux et anciens légionnaires sont instamment priés de se rendre, aujourd'hui, dimanche, à 10 heures 15, dans la cour de la Mairie de Nice. Les vétérans, tous porteurs de la médaille, drapeau en tête, participeront au défilé officiel, qui se rendra à la statue de Garibaldi, pour y déposer des couronnes, en mémoire de leur respecté frère d'armes, le lieutenant Bruno Garibaldi, tué glorieusement en Argonne, face à l'ennemi, après avoir continué le combat, malgré ses quatre blessures.

Tutti i soci della Società di mutuo soccorso La Fratellanza, sono invitati di trovarsi, domenica 3 gennaio, alle ore 10 mattina, alla sede sociale, via Bonaparte, n° 37, per trovarsi alle 11 à la Mairie, pour prendre part à cette manifestation en l'honneur de Bruno Garibaldi, morte al campo d'onore.

Le Groupe Républicain Italien prie tous ses amis de vouloir bien se trouver, ce matin dimanche, à 10 h. 45, à la Mairie, pour se joindre au cortège qui se rendra à la place Garibaldi pour rendre hommage aux garibaldiens tombés au champ d'honneur.

Le 26 décembre 1914 Bruno Garibaldi est tué à l'ennemi au Nord de la Meuse, en Argonne, dans les combats des bois de la Gruerie et du plateau de Bolante. Ce sous-lieutenant, mort à 25 ans en combattant dans le 4^{ème} régiment de marche de la Légion Étrangère, est le petit-fils de Joseph Garibaldi, héros niçois de l'unité italienne, mort en 1882.

L'Éclaireur de Nice rend un vibrant hommage à cette « famille de héros » et escompte la même chose des Niçois.

« Nice, tout entière n'ayant qu'une pensée pieuse, ne palpitant plus que d'un sentiment d'admiration et de reconnaissance, se rendra, ce matin, au monument du grand-père pour y honorer par un geste mémorable et symbolique le petit-fils ! »

L'Éclaireur de Nice, 3 janvier 1915.

LA MANIFESTATION en l'honneur de Bruno Garibaldi

La Ville de Nice et le Gouvernement de
la République adressent au Jeune héros
- Italien un dernier et émouvant salut -

Hier matin, Nice, que représentait sa Municipalité, interprète des sentiments d'une population vaillante et fertile en nobles guerriers, la France tout entière, par les paroles éloquentes que télégraphia M. Viviani, Président du Conseil, s'associèrent dans une commune et fière pensée d'ineffable gratitude envers le jeune héros d'Italie, magnifique soldat de l'idéal latin qui fit, pour ses frères, pour la noble cause que défendent la République et ses alliés, l'inestimable et précieux sacrifice de sa vie, toute prometteuse encore d'innombrables espoirs et d'une brillante destinée.

Mais Bruno Garibaldi, le petit-fils héroïque du grand Niçois, dont la vie ne fut qu'un même dévouement pour une idée noble entre toutes et chère aux peuples de la Méditerranée : la Liberté, — aux jouissances faciles de la paix, à la tranquillité prudente des neutres, à la renommée des triomphes politiques ou littéraires, à la gloire que l'on achète de mille compromissions, a préféré l'immortelle couronne d'hommages et de reconnaissance que tressent aux héros morts, le visage tendu vers l'ennemi, les peuples heureux d'avoir été sauvés du talon du barbare, l'élite qui put ainsi garder intact, l'héritage d'idées et de sentiments légués par les aïeux, et les générations, prospères et vivaces, dans la paix acquise au prix du sang de ces Preux.

Et comme son grand-père se vouant aux causes saintes des Républiques américaines soucieuses de conserver leurs libertés, apportant à la France vaincue la vaillance de ses compagnons d'armes, le petit-fils a voulu, légataire fidèle du génie qu'engendra la Méditerranée, perpétuateur héroïque des traditions de Rome, des conquêtes artistiques de la Renaissance, du souffle formidable de la Révolution, opposer à la ruée destructive du Germain, avide d'épandre sur l'Europe son joug brutal et dur, l'élan de sa jeunesse intrépide, le vivant bouclier de sa poitrine, où battait son cœur latin !

Et, la manifestation d'hier matin fut le pieux hommage, rendu par la population niçoise endeuillée et le peuple de France, au sublime sacrifice, à la mort, glorieuse entre toutes, du lieutenant Bruno Garibaldi.

LE SALUT DES GARIBALDIENS AU GÉNÉRAL RICCIOTTI

Les Garibaldiens niçois et Italiens ont adressé la lettre suivante au général Ricciotti Garibaldi, leur ancien compagnon d'armes pendant la campagne 1870-71 :

Nice, le 3 janvier 1915.

À notre compagnon d'armes, le général
Ricciotti Garibaldi, à Rome.

Général,

Vos anciens compagnons d'armes se sont associés, ce matin, à la grande manifestation organisée par la Municipalité au pied du monument du grand niçois Joseph Garibaldi, pour rendre hommage à l'héroïsme de votre bien-aimé Bruno, tombé glorieusement dans une tranchée de l'Argonne, pour la noble cause du Droit et de la Liberté.

Cette patriotique cérémonie, général, aura un grand retentissement dans le monde civilisé et tout particulièrement sous le beau ciel de la noble Italie, car elle a permis aux démocrates des deux nations sœurs, que des barbares avaient intérêt à diviser et veulent encore diviser, à se revoir, à se reconnaître et sceller à jamais une éternelle amitié.

À vous, à votre famille, aux jeunes et vaillants Italiens qui luttent et tombent pour la défense de notre patrie, à la belle et grande Italie, notre sœur inoubliable, nous portons le salut fraternel des Garibaldiens niçois.

Général, oubliez la douleur, Bruno est mort pour la plus sainte des causes.

Vive la France ! Vive l'Italie ! À bas les oppresseurs de la sainte liberté des peuples !

Pour l'Union garibaldienne de Nice :

A. ROSSI, président ; Joseph AREZZO, Louis PERINO, César BONSQUET, Pierre MARTIN, Jean RAIBAUT, Menica RONDELLY, secrétaire ; Louis MAGGIOLI, L. SCHERZER, A. VERCHERIN, SCHIANO.

Pour la Société d'assistance des survivants garibaldiens des Alpes-Maritimes :

Victor CASTELLI, président.

Pour le groupe des garibaldiens niçois de Buenos-Ayres :

V. LUIS, président ; DANIEL.

L'Éclair de Nice, 4 janvier 1915.

Le lendemain, le compte-rendu de la cérémonie s'étale sur deux colonnes, avec souvent des accents lyriques : « Comme son grand-père, [...] le petit-fils a voulu [...] opposer à la ruée destructive du Germain, l'élan de sa jeunesse intrépide, le vivant bouclier de sa poitrine où battait son cœur latin ! »

La Mort Glorieuse de Bruno et Constantin Garibaldi

La mort frappe à grands coups dans la famille du héros des Deux-Mondes. Les dépêches nous ont appris et le communiqué nous confirme qu'un autre des fils de Ricciotti Garibaldi vient d'être « tué à l'ennemi ». C'est en Argonne, dans la même région où son frère Bruno était tombé, que



CONSTANTIN GARIBALDI

Constantin a trouvé la même mort glorieuse, sous le commandement et peut-être sous les yeux du frère aîné qui est à la tête du glorieux régiment italien où figuraient, au début, les cinq fils de Ricciotti : Peppino, Sante, Bruno, Constantin et Ezio, et dont tous les soldats et tous

les chefs sont des volontaires. Le communiqué dit que le régiment a attaqué vigoureusement. Ceci n'est pas pour nous surprendre, non plus que ses beaux exploits. Il a fait cent vingt prisonniers, dont douze sous-officiers, pris une mitrailleuse et un caisson. C'est une belle victoire et qui a été remportée de haute lutte par les braves légionnaires. Hélas ! à côté d'un grand nombre de ses camarades, Constantin Garibaldi est tombé, tandis qu'on ramenait en Italie la glorieuse dépouille de son frère et que le deuil étreignait non-seulement sa famille, mais l'Italie tout entière. La moisson de héros a continué.

La France s'est inclinée devant ces deux hommes qui ont quitté leur foyer parce qu'un devoir supérieur les appelait à défendre la cause du Droit contre l'agression des Barbares.

Ils ont eu tous deux la plus belle des morts, en accomplissant la plus belle des missions.

Le nom de Garibaldi, si cher à tous les Niçois, respandit d'une gloire nouvelle et Nice a le droit de s'enorgueillir d'avoir donné le jour à l'auteur de ces héros, qui puisèrent dans l'exemple de l'aïeul les vertus les plus élevées, la foi dans la Justice, l'indomptable courage.

La mort des petits-fils de Garibaldi a fait à la France et à l'Italie une blessure cruelle. La vaillance de nos soldats saura venger ceux qui dorment leur dernier sommeil dans les plis du drapeau qu'ils avaient défendu !

La mort frappe à grands coups dans la famille du héros des Deux-Mondes, disions-nous.

Mais mourir ainsi que viennent de le faire Bruno et Constantin Garibaldi, c'est vivre encore : c'est vivre dans la gloire, à l'exemple de leur immortel grand-père.

Salut à eux !

L'Éclair de Nice, 7 janvier 1915.

Les Garibaldi ont représenté, au long des XIX^e et XX^e siècles, un engagement glorieux pour les valeurs républicaines. La témérité et la mort au combat de Bruno et Costante contribuent grandement à leur gloire et les presses française et italienne ne manquent pas de le souligner. À Vence, on propose de rebaptiser la place du Peyra au nom de Garibaldi.

Les interventionnistes italiens et français utilisent le courage et la mort de ces hommes pour soutenir leur cause.

La Mort de Costante Garibaldi

Nice, berceau de l'illustre famille Garibaldi, éprouve une juste fierté de l'honneur que fait rejaillir sur elle la belle et glorieuse mort de Costante Garibaldi ; mais elle en a ressenti aussi une émotion et une douleur très grandes, et cela se conçoit. De même que petit-fils du héros Giuseppe Garibaldi, Costante est un petit-fils de Nice, et le sang qu'il vient de verser pour la France est un peu de sang Niçois, et la France perd en lui un de ses enfants, puisqu'il aimait notre patrie presque à l'égal de la sienne propre. Et il l'a aimée jusqu'à donner sa vie pour elle, ainsi que son frère Bruno, qui l'a précédé dans la mort et dans la gloire et que la France réunit dans une même affection et une même reconnaissance.

Cette affection, la France l'éprouve aussi pour leurs quatre frères qui restent vivants : Ricciotti, Peppino, Sante et Ezio ; car c'est six de ses enfants — et non cinq — que nous a donnés le noble général Ricciotti Garibaldi, père généreux et sublime, qui écrivait après la mort de Bruno ces admirables paroles : « Il en reste cinq encore ; et puis, après eux, il y a leur père, le vieux général de la 4^e brigade ; et puis, il y a le cœur de l'Italie tout entière ».

Hélas ! un autre vient de tomber ! Inclina-nous bien bas.

Son corps va être transporté en Italie, afin que puissent s'épancher sur son front glorieux les larmes bénies de sa mère. La France l'accompagnera de ses regrets et de sa reconnaissance émue. Mais Nice, qui le pleure comme étant une émanation de son sol généreux, se rait heureuse de pouvoir le saluer. Et nous croyons exprimer la pensée de tous les Niçois en demandant que le cercueil contenant la dépouille mortelle de Costante Garibaldi soit dirigé en Italie par Vintimille, et que le convoi fasse un arrêt à la gare de Nice, où la Municipalité, représentant toute la population, irait déposer l'hommage de sa douleur et de son admiration devant le cercueil du jeune héros.

L'Éclair de Nice, 8 janvier 1915.

VENCE

EN L'HONNEUR DE BRUNO ET COSTANTE GARIBALDI. — Un groupe d'Italiens de notre ville, fervents admirateurs des vaillants pionniers de la civilisation et du droit, Bruno et Costante Garibaldi, tombés en Argonne pour notre chère France, ont eu la généreuse idée d'offrir une couronne à ces deux héros. Cette couronne de belles dimensions, en aluminium, encadrée des couleurs françaises et italiennes, porte l'inscription suivante : « A Bruno e Costante Garibaldi Omaggio ». Un Gruppo d'Italiani di Vence ». Notre ami Ibert Eugène, un brave patriote Lorrain, s'est chargé de l'expédition qui aura lieu aujourd'hui, à destination de Rome. La couronne parviendra directement au général Ricciotti, pour être déposée sur la tombe de ses glorieux enfants. Ajoutons que, durant toute la journée de mardi, de nombreux visiteurs n'ont cessé de stationner devant la vitrine de M. Pétrochi, où la couronne était exposée.

POUR GLORIFIER LA MEMOIRE DE BRUNO ET COSTANTE GARIBALDI. — Ne conviendrait-il pas d'honorer la mémoire de ces vaillants enfants de l'Italie qui, spontanément, vinrent offrir leur épée à la France envahie par les hordes Teutoniques ? Nous croyons être l'interprète de la population en proposant à la Municipalité d'imiter l'exemple de plusieurs grandes villes et de donner à une de nos places les noms des deux valeureux, soldats, tombés pour notre Patrie. La place du « Peyra » serait toute indiquée, car ce nom de Peyra n'a aucune signification.

Nous soumettons l'idée à nos édiles.

Le Petit Niçois, 14 janvier 1915.

2.2 Le cheminement de l'Italie vers la guerre

LES CONCESSIONS A L'ITALIE

L'Autriche et l'Allemagne sont d'accord. — L'Italie ne se contentera pas de promesses

Rome, 19 mars.
La Tribune reçoit de Vienne : « Les journaux viennois n'ont pas fait mention de la note qui a été communiquée au sujet des hésitations autrichiennes quant aux concessions à faire à l'Italie, lesquelles concessions n'auraient leur effet qu'après la guerre.

Le silence de la presse viennoise est hautement significatif. Je sais cependant que la communication que je vous ai adressée a été retélégraphiée à Vienne avec les observations dont l'al cru devoir la faire suivre.

Ici, on trouve le point de vue autrichien tout à fait légitime et on observe que, sans offenser l'Italie en suspectant sa bonne foi, il est naturel que l'Autriche désire que les sacrifices qu'elle est disposée à faire pour assurer la neutralité italienne, n'aient leur effet qu'une fois cet engagement de neutralité tenu, c'est-à-dire à la fin de la guerre.

Et cela paraît d'autant plus raisonnable à l'esprit autrichien, qu'une partie de ces concessions vise le Trentin, ce qui impliquerait un affaiblissement militaire de l'Autriche en regard de l'Italie.

Le point de vue autrichien est, à ce sujet, le même que le point de vue allemand. Ce serait une erreur de croire qu'à Berlin on se soit déjà douté des objections que pourrait soulever l'Italie et c'est pour cela, qu'avant que Berlin puisse réagir contre les dispositions d'esprit de Vienne, il faut que lui-même modifie sa façon de voir et se rende compte que la question, au point de vue italien, ne correspond guère au point de vue austro-allemand. »

La Tribune, commentant ce télégramme, écrit :

Notre correspondant ne s'est point trompé dans ses prévisions et, pour mettre les choses au point avec quelques paroles simples et claires, nous croyons pouvoir déclarer, intégrant l'opinion publique italienne la plus calme et la plus pondérée, que la façon de voir autrichienne, ou mieux austro-allemande, ne nous paraît point acceptable, d'une façon absolue, et qu'en y persistant, toute hypothèse d'accords amicaux serait écartée, car nous croyons qu'il ne peut y avoir en Italie, un homme politique aussi dénué de sentiment que la réalité, aussi peu soucieux du sentiment de sa responsabilité, en ce moment, qui croie pouvoir se présenter devant le Parlement du pays, tenant à la main, au lieu de satisfactions à des aspirations nationales ou parties de ces aspirations, une traite payable à la fin d'un conflit dont personne ne prévoit l'issue.

Une telle fatuité, une telle inconscience serait submergée par une vague d'indignation générale, avec des conséquences de complications ultérieures, auxquelles les participants à cet accord ne pourraient être indifférents.

Voilà, là, une première vérité qui peut être quelque peu obscure à Berlin et à Vienne, mais qui, pour nous, est simplement intuitive et, comme telle, n'admet point une discussion ni serait vaine et superflue.

Examinant plus profondément la chose, nous pourrions encore observer que le fait d'exposer une pareille opinion, dénote, de la part des austro-allemands, une ignorance complète de toutes les données du problème. La façon de poser le problème des compensations pour la neutralité, ne correspond ni matériellement, ni moralement, à la réalité historique de la situation.

En changeant le problème des aspirations italiennes en une question de compensations, comme semble le laisser comprendre la mentalité de Vienne, on comprend aussi, alors, qu'immédiatement, ces compensations, dans le jugement des hommes politiques, ou journaux autrichiens, viennent à être subordonnées aux profits que l'Autriche peut retirer de la guerre, ou à la fin de cette guerre, qu'elle suppose lui devant être favorable et portant rémunératrice.

Dans ces conditions et sous ce point de vue, l'Italie en arriverait à n'être plus que le joueur qui joue sur la roulette du conflit actuel et ferait certainement bien mauvaise figure moralement et matériellement.

Heureusement que pour notre réputation et notre intérêt, le problème se pose autrement. L'Autriche-Hongrie, en provoquant la guerre par l'agression de la Serbie, partie contre nos avertissements répétés, partie à notre insu, s'est mise en contradiction flagrante avec nos engagements mutuels et nos intérêts primordiaux et a brisé ainsi l'équilibre de l'Europe, entraînant inévitablement de profonds changements de caractère politique.

A cet équilibre, nous avons sacrifié, par notre adhésion à la Triple-Alliance, en les renvoyant à plus tard, nos aspirations, lesquelles, bien que renvoyées, n'en restent pas moins un des plus précieux patrimoines de notre idéal, et ce sacrifice nous l'avons accompli en pleine et entière loyauté politique, nullement offusquée par les saintes et inévitables affirmations du sentiment populaire.

Cet équilibre ténébreux brisé, non par notre faute, mais contre notre volonté et malgré nos efforts pour conjurer la catastrophe, le problème fondamental de nos aspirations s'est à nouveau présenté, à pris spontané, dans notre vie, la première place, et s'élevant de lui-même au-dessus de toute idéologie et de tout autre préoccupation, s'est imposée à tous les hommes, à quelque parti qu'ils appartiennent.

Devant lui, tombent même les distinctions qui paraissent irréductibles entre interventionnistes et neutralistes et pour ce problème, tous les Italiens d'idées opposées même, se trouvent d'accord quant à la solution, s'ils ne le sont pas sur les moyens pour y arriver. Mais les moyens sont chose secondaire et l'opposition tombe devant la fin, unique pour tous.

Tel est le problème hors et au-dessus de la question de compensations, telle qu'elle apparaît ou semble apparaître à Vienne ; car s'il fallait parler de compensations, elles devraient être, en tous cas, bien grandes, ne serait-ce que pour les risques et dommages auxquels nous exposés la politique suivie à Vienne.

Mais, répétons-le, les choses sont au-dessus même de ceci : le problème des aspirations italiennes, qui n'ont pas le moindre caractère impérialiste, est un problème spécial, tout à fait à part, et qui ne doit pas être confondu par l'Allemagne et l'Autriche, avec les multiples problèmes de compensations qui pourront se présenter à la fin de la guerre.

Ce n'est justement que lorsqu'on se sera entendu sur sa particularité, que l'on pourra envisager sa solution, laquelle, bien qu'ayant une corrélation avec la guerre, doit cependant en être complètement détachée comme étant d'intérêt national.

Nous n'ajoutons pas autre chose et ne croyons pas utile devoir le faire pour l'instant, nous reconnaissons la difficulté du problème, pour l'autre partie même, et nous recommandons, au lieu des impatiences excessives, le calme et la pondération.

Mais justement parce que nous sommes certains de notre modération, croyons-nous devoir donner cet avertissement amical en regard de la façon de poser le problème, façon qui nous semble mauvaise jusqu'à en compromettre la solution.

La manière de voir autrichienne, nous le répétons, n'est pas acceptable et il faut d'abord commencer par corriger cette erreur préliminaire, si on désire et si on veut que le problème reçoive une solution satisfaisante.

Le Giornale d'Italia, dans son éditorial, dit que le programme de l'Italie se résume dans cette phrase : Ou la réalisation des aspirations nationales ou la guerre. Le journal ami du Gouvernement, observe qu'il est nécessaire de préciser, devant tous les bruits contradictoires qui circulent, le point de vue de l'Italie :

Ou bien, dit-il, l'Italie pourra obtenir pacifiquement une sérieuse et certaine satisfaction et une garantie égale de ses grands droits et intérêts, ou bien elle recourra à la suprême preuve des armes. Là-dessus aucun doute ne peut demeurer. Il serait absurde de penser qu'une grande puissance comme l'Italie, après sept mois de préparation politique et militaire, décidée de sortir de la terrible crise européenne plus grande et plus forte, renonce à assurer sa fortune, son avenir, pour se contenter du biblique plat de lentilles ou même moins, de simples promesses.

Quelle que soit la vérité sur les négociations en cours, les Italiens peuvent être assurés que les grands intérêts nationaux seront sauvegardés à n'importe quel prix. Telle est la volonté du pays, et, selon nous, le devoir du Gouvernement. L'équilibre et la paix furent rompus par d'autres sans que nous le sachions ni le voulions et même à nos risques et périls. Le destin voulut que nous puissions recueillir nos énergies, réfléchir sur nos devoirs, veiller sur les événements, et personne ne pourra nous faire un reproche et, à la veille du remaniement de la nouvelle carte d'Europe et du Monde, tracée pour plus d'un demi-siècle, nous ferons tout le nécessaire pour assurer à notre patrie cette sécurité, ce prestige, ce progrès, ce développement qui sont nécessaires à une grande nation.

La responsabilité de la crise actuelle ne nous incombe pas ; si nous n'en sortions pas à notre honneur et avantage serait indignité ou bêtise. Il nous faut donc profiter de l'instant et savoir choisir cet instant, pour contribuer, de nos mains, à la nouvelle assiette internationale.

L'Italie fera ce que lui conseilleront ses intérêts. Elle arrivera à tout prix, par n'importe quel moyen, au but qu'elle s'est proposé.

L'Éclaireur de Nice, 20 mars 1915.

QUE FERA L'ITALIE ?

Il faudrait, tout de même, ne pas vitupérer à tort et à travers. Je rencontre un tas de gens qui prennent un air farouche pour dire : « L'Italie !... Quelle désillusion, mon cher. Ce peuple est nourri des doctrines abominables de Machiavel. Il sourit de tous les côtés, caresse l'un et l'autre, et prétend se faire payer d'un effort qu'il n'a point accompli. C'est écœurant. » Certains vont même jusqu'à user de paroles regrettables, et parlent de « chantage », de « duplicité... » Eh là ! Eh là ! tenez donc votre langue, s'il vous plaît, et ne la trempez pas dans le vinaigre ou le vitriol.

Je sais bien que des publicistes, de la taille de Clemenceau, ne sont pas tendres, à cette heure, pour la politique de nos voisins. Le « vieux débutant » emploie même des mots désobligeants. Il parle « d'appétits italiens », de « politique de mercantilité... » Mais, Clemenceau est un éternel mécontent. Son rôle social est de tancer et de brocarder. Pour un bon mot, pour un trait bien mordant, il vendrait peut-être son âme. Laissons-le donc alanguir ses diatribes et regardons les événements sans passion.

L'Italie, que diable, est maîtresse de suivre la politique qui lui convient. Elle est majeure et n'a de conseils à recevoir de personne, encore moins d'ordres ou d'injonctions. Pour ce qui est de son honneur et de sa dignité, elle est libre de les régler à sa convenance, je dirai à sa mesure. Là-dessus, les peuples sont plus ou moins difficiles : les uns ont des scrupules méritoires que d'autres n'éprouvent pas, et ceux-ci souffrent mal, généralement, que les premiers leur donnent, à ce sujet, des leçons de moralité politique. Laissons donc l'Italie débrouiller à sa guise l'écheveau des intrigues diplomatiques où elle est fourvoyée. Je ne trouve même pas déplaisant qu'elle fasse un peu « chanter » cette vieille canaille de François-Joseph. C'est une juste revanche des temps passés, où les Habsbourg prétendaient tenir en étroite domesticité le peuple de la Péninsule. Et, si nos voisins reçoivent, de cette attitude comminatoire, le prix qu'ils en espèrent, nous en conclurons que nos orgueilleux adversaires sentent la partie compromise, sinon perdue.

Certes, nous préférerions que l'Italie fût à nos côtés dans la grande lutte de la civilisation gréco-latine contre la Kultur germanique. Elle y eût fait excellente figure. Rien, d'ailleurs, ne permet encore d'affirmer qu'elle ne se décidera pas à prendre sa place dans la bataille formidable. Nous la lui garderons jusqu'au bout, heureux si elle se résout à l'entreprise de solidarité à laquelle nous la convions fraternellement.

Mais, si elle demeure immobile, en dépit des objurgations des meilleurs de ses politiciens, de ses démocrates, de ses publicistes, il nous faudra soupirer sans récriminer outre mesure. L'Italie aura simplement mis en pratique le proverbe populaire : « *Tra due litiganti, il terzo gode...* » Et puis, nous nous consolons en songeant que, cette fois encore, c'est la France qui, par sa vaillance, ses douloureux sacrifices et la rudesse de ses coups, aura permis à la jeune sœur italienne de réaliser, sans trop de risques, ses aspirations nationales.

DOMINIQUE DURANDY.

L'opinion française est très chaleureuse à l'égard de l'Italie à la veille de son entrée en guerre. Les Français savent le péril que représenterait une Italie aux côtés des Puissances centrales : le front occidental dégarni, une armée austro-hongroise plus libre de ses mouvements contre les Russes, les communications en Méditerranée plus périlleuses.

La presse se montre aussi très favorable. La guerre ressoudera la « Sainte alliance latine » et permettra à l'Italie d'échapper à l'esclavage économique que fait peser sur elle l'Allemagne.

De plus, et même si l'idée est oubliée à la fin du conflit, l'expansion italienne, de nature démographique, est un fait normal et, comme tel, à encourager.

Le 17 mars 1915, Gustave Hervé, directeur du journal *La Guerre sociale* parle des « *légitimes ambitions de l'Italie dans la Méditerranée et de son désir d'avoir sa part des dépouilles de la Turquie agonisante* ».

La sympathie à l'égard des Italiens est encore plus vive dans la presse du Sud-est. L'avocat, homme politique et journaliste niçois Dominique Durandy (1868 -1922) se montre très indulgent et compréhensif face aux négociations menées par les Italiens en vue de leur entrée dans la guerre aux côtés de l'Entente.

« *Certains parlent de chantage, de duplicité... Eh là ! Eh là ! tenez donc votre langue s'il vous plaît, et ne la trempez pas dans le vinaigre ou le vitriol. [...] L'Italie, que diable, est maîtresse de suivre la politique qui lui convient [...] Rien, d'ailleurs, ne permet encore d'affirmer qu'elle ne se décidera pas à prendre sa place dans la bataille formidable. Nous la lui garderons jusqu'au bout, heureux si elle se résout à l'entreprise de solidarité à laquelle nous la convions fraternellement.* »

L'Éclaireur de Nice, 22 mars 1915.

Manifestations en faveur de la guerre

Paris, 20 avril. — Le *Petit Parisien* reçoit de Rome :

Plusieurs manifestations spontanées en faveur de l'intervention italienne ont eu lieu dans différentes villes. La plus importante s'est déroulée à Syracuse, où un cortège imposant a parcouru les rues de la ville. Sur la place publique on jouait de la musique, les manifestants réclamèrent la *Marseillaise* ainsi que des hymnes patriotiques. Un meeting s'est aussitôt organisé. Les orateurs ont demandé l'intervention de l'Italie tandis que les cris de : « Vive l'Italie ! Vive la France ! » « Vive la Belgique ! » se faisaient entendre. Les bateaux austro-allemands, ancrés dans le port, avaient amené leurs pavillons.

L'Éclaireur de Nice, 21 avril 1915.

Le nombre des neutralistes diminue en Italie

Rome, 23 avril. — L'Union socialiste romaine a voté, hier soir un ordre du jour contre la participation de l'Italie à la guerre. Toutefois ce vote n'a été obtenu qu'à une majorité de quelques voix seulement, tandis que dans les réunions précédentes les ordres du jour étaient approuvés invariablement à l'unanimité.

On assiste, depuis quelque temps à une évolution significative dans certains milieux socialistes ; les plus rebelles jusqu'ici, ceux qui au début des hostilités s'enfermaient dans un exclusivisme doctrinaire et qui, aujourd'hui, reconnaissent la grande leçon qui se dégage des hostilités. Certes, le neutralisme possède encore de nombreux partisans en Italie, mais leur résistance, de plus en plus passive, pas plus que l'éclosion presque journalière de fausses nouvelles plus ou moins sensationnelles, ne saurait donner le change à l'opinion.

Malgré une nervosité superficielle le pays est bien préparé aux grandes décisions qui peuvent être prochaines et l'on sent que l'état d'esprit du peuple est tel que les événements, imminents d'ailleurs, ne lui causeront aucune surprise.

Le *Giornale d'Italia*, commentant le vote de l'ordre du jour de l'Union socialiste romaine, dit qu'il est très significatif que la neutralité absolue voit diminuer chaque jour le nombre de ses partisans et ne trouve plus de soutien que dans un minuscule groupe de sénateurs qui semblaient mieux à leur place à la Chambre des seigneurs ou dans un Landtag quelconque.

« Ces hommes-là, ajoute le journal, ne se doutent pas qu'en soutenant le préjugé de la neutralité, ils sont les premiers à la violer et à défendre les intérêts d'un seul des belligérants ».

Ces commentaires d'un journal, qui passe pour être inspiré par M. Sonnino, sont intéressants, surtout si on les rapproche.

Ils semblent en tout cas, clore un incident qui n'aura donné que ce résultat certain, faire savoir qu'entre les neutralistes du Sénat et le Cabinet les points de contact et d'entente ne paraissent pas très nombreux.

Le Petit Niçois, 24 avril 1915.

3. L'Italie dans la guerre

3.1 La joie de voir l'Italie alliée

L'Italie a déclaré la Guerre à l'Autriche

**L'ambassadeur autrichien à Rome,
le baron Macchio, a réclamé ses
passeports et est parti cette nuit**

LES HOSTILITÉS COMMENCERONT AUJOURD'HUI



PANORAMA DE TRIESTE

du sang, peuple jeune et vibrant, peuple grand déjà, que ne surent émouvoir les angoisses de l'heure passée et que ne troubleront pas les appréhensions de l'avenir. « Soyons unis et nous serons forts ; soyons disciplinés, ayons confiance, dit le Président de la Fédération de la Presse, M. Barillot, dans un vibrant appel ». Et la Presse se pique de donner l'exemple. Finies les discussions d'autan, oubliées les querelles, les haines ; c'est la communion intime dans la Patrie, c'est l'union sacrée contre l'ennemi traditionnel
L'Italie peut être fière de ses enfants.



**LE CHATEAU DE MIRAMARE
DANS LE GOLFE DE TRIESTE**

La Guerre est déclarée

Rome, 23 mai.

L'Italie a officiellement déclaré la guerre à l'Autriche-Hongrie.

Le baron Macchio, ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Rome, a quitté, cet après-midi, le Ministère des Affaires étrangères, ayant ses passeports.

Il partira cette nuit pour Vienne.

Rome, 23 mai.

La « Tribuna » dit savoir d'une manière sûre qu'aujourd'hui l'Italie a déclaré la guerre à l'Autriche et qu'à 3 h. 50, cet après-midi, ses passeports ont été remis au baron Macchio, ambassadeur d'Autriche-Hongrie, qui partira dans la soirée ou demain matin.

L'ambassadeur d'Italie à Vienne est rappelé.

L'état de guerre entre l'Italie et l'Autriche commencera demain, 24 mai.

Les Classes appelées

Devront se présenter, les caporaux-majors, caporaux et soldats de première et seconde catégorie, appartenant aux classes ou nés dans les années ci-après :

POUR LE 23 MAI

Alpins	Nés depuis 1888 à 1915
Artillerie de côte ou de forteresses.....	de 1878 à 1901 et 1907 à 1909
Douaniers	de 1876 à 1905

POUR LE 24 MAI

Carabiniers	de 1876 à 1905
Granadiers	1889 à 1903
Infanterie de ligne.....	1869 à 1900
Alpins	1876 à 1908
Beragliers	1882 à 1905
Cavalerie	1882 à 1904
Train des équipages.....	1875 à 1904
Artillerie (campagne, tonde, etc.).....	1865 à 1900
Artillerie à cheval (batteries).....	1880 à 1905
Artillerie de montagne.....	1882 à 1905
Automobilistes (artillerie).....	1876 à 1905
Génie (pionniers, etc.).....	1876 à 1901 et 1886 à 1905
Génie (télégraphistes).....	1876 à 1901 et 1889 à 1905
Génie (automobilistes).....	1876 à 1905
Génie (spécialisations).....	1890 à 1905
Aviateurs	1892 à 1905
Train de l'artillerie et du génie.....	1876 à 1905
Santé et subsistances.....	1876 à 1905

POUR LE 25 MAI

L'Éclaireur de Nice, 24 mai 1915.

VIVE L'ITALIE!



EXACT AU RENDEZ-VOUS

Le 5 août 1914, l'Éclairneur publiait la dépêche suivante :

Le marquis di San Giuliano a fait savoir à l'ambassadeur d'Allemagne que l'Italie resterait neutre. Elle se considère comme dégagée de ses engagements envers la Triplice, la guerre faite par l'Autriche étant une guerre essentiellement offensive.

Cette dépêche suscita en France la joie que cause l'heureuse nouvelle attendue, celle qui doit arriver mais qui, n'étant pas encore arrivée, permet aux esprits chagrins de murmurer de vagues paroles de doute ; et le jour où la nouvelle est certaine, la confusion du pessimiste fait redoubler l'allégresse générale.

Ici même, nous écrivions à la date du 5 août :

Nos yeux ont vu se lever cette aurore grandiose de la plus noble journée ! Nos frères italiens, libres, fiers, forts dans leur indépendance, refusent d'être les complices du plus abominable attentat.

Si tels étaient nos sentiments le jour où l'Italie fit connaître à la France sa bienveillante neutralité, quelle expression pourrait les rendre aujourd'hui, à

cette date solennelle où l'Italie tire l'épée à son tour et se range, pour le bon combat contre la barbarie, à côté de sa sœur latine ?

Proclames hautement, Niçois, la vérité : pas un instant vous n'avez douté du peuple italien ; pas un instant vous n'avez douté qu'il briserait tous les obstacles qui s'opposeraient à l'accomplissement de ses hautes destinées.

L'Éclairneur s'honore d'avoir, sans jamais défailir, entretenu cette foi.

L'Italie, longuement, minutieusement préparée à l'attaque, l'Italie armée jusqu'aux dents, mobilisée jusqu'au dernier soldat et au dernier marin, instruite par l'expérience des armées victorieuses de la France, l'Italie mettra demain en ligne ses milliers de bataillons et ses formidables escadres.

Avec l'Angleterre, avec la Russie, avec la France, elle donnera son sang généreux pour le triomphe du Droit, de la Justice et de la Civilisation contre la fourberie, le crime et la barbarie.

Vive la Quadruple Entente !
Vive l'Union Latine !
Vive l'Italie !

L'ÉCLAIREUR.

L'Éclairneur de Nice, 21 mai 1915.

LES GARDIENS DES ALPES



De même que le premier jour il en sera ainsi aujourd'hui et demain

De l'Illustration Italiana.

L'Éclairneur de Nice, 10 août 1917.

La presse locale met en avant la fraternité retrouvée entre les deux nations latines sœurs.

LE DEPART DE NICE DES ITALIENS MOBILISÉS

Les premiers Italiens rejoignant l'armée, sont partis hier, au milieu des acclamations de la population

Hier, dès que fut connue, de toute la population, la déclaration de guerre de l'Italie à l'Autriche, les manifestations d'enthousiasme se renouvelèrent en notre ville, en même temps que commençaient les départs des mobilisés.

Le soleil, radieux, avait voulu contribuer à l'éclatant succès de cette mémorable journée, où la fraternisation de deux peuples latins reçut la plus émouvante des consécration.

AU CONSULAT ITALIEN

La plus grande animation a régné toute la journée, rue de la Buffa, aux abords du consulat italien. Dès 7 heures du matin, les mobilisés italiens, en grand nombre, se trouvaient réunis dans la rue, attendant l'ouverture des portes qui eut lieu à 8 heures. M. le baron Acton et son dévoué personnel s'occupèrent aussitôt de régulariser la situation militaire des mobilisés.

Chaque homme arrivait avec une pièce militaire, son adresse était prise et le visa du consulat était apposé sur cette pièce, devant servir aux formalités de frontière. Le mobilisé recevait ensuite un coupon jaune : coupon à présenter à la gare et qui lui assurait le transport gratuit de Nice à Vintimille. Des arrangements spéciaux ont eu lieu, en effet, entre le gouvernement italien et les compagnies de chemins de fer français. Les mobilisés regagnant l'Italie, auront droit au quart de place militaire.

A 9 heures du matin, M. Rocco, le distingué vice-consul, parut à une fenêtre du consulat, et montra à ses compatriotes, un placard qu'il afficha au milieu des applaudissements et des cris de : « Vive l'Italie ! Vive la France ! ». C'était la déclaration de guerre de l'Italie à l'Autriche.

Le spectacle est des plus émouvants : tous ces braves gens, qui s'apprentent à aller défendre leur patrie, avaient, dans les yeux, un regard de fièvre. Les femmes, elles-mêmes, se joignant aux manifestations de joie patriotique des leurs, applaudirent de tout cœur.

M. le Dr Targhetta, le sympathique praticien italien, procéda officiellement à l'examen physique des mobilisés. L'opération fut pondamment menée.

LA MANIFESTATION

Une manifestation indescriptible a salué le premier départ des mobilisés italiens. La ville entière de Nice, secouée d'un frisson d'enthousiasme patriotique, enfiévrée d'un sentiment de sympathie profondément cordiale, a voulu faire cortège à nos frères d'Italie qui vont combattre pour le généreux idéal qui a toujours conduit la race latine à la victoire.

A 2 heures, la manifestation se forme avenue Félix-Faure, à hauteur du Grand-Hôtel. D'instinct en instant, des milliers de personnes arrivent par toutes les rues et, quand le comité, dont les membres prennent place dans plusieurs automobiles, donne le signal du départ, c'est une véritable boule humaine, au milieu de laquelle, bien haut, au-dessus des têtes, flottent les drapeaux français et italien, qui le suit lentement, solennellement, en chantant alternativement la *Marseillaise* et l'hymne italien.

Place Masséna, au moment de s'engager avenue de la Gare, dont les trottoirs sont noirs de spectateurs, l'importance de la manifestation a tellement grandie qu'elle prend la proportion d'un véritable triomphe. A chaque pas, les voitures du comité doivent s'arrêter. Nous reconnaissons parmi ses membres : MM. Piperno, Camo, Bruno, Moraglia, Paccini, comte de Villarey, Argentino, Toselli, Belluffi, Quaglia, Magni Mantezzi, amiral Boët, Zino, etc. Les mains se tendent et se serrent, les chapeaux se lèvent, les mouchoirs s'agitent, les applaudissements crépissent au milieu d'acclamations interminables.

Devant le *Petit Niçois*, l'arrêt se prolonge, une fanfare italienne joue, les acclamations et les applaudissements redoublent. Nous avons toujours soutenu que le cœur de l'Italie battait contre le cœur de la France, du même rythme noble et généreux ; la foule le sait et nous témoigne sa reconnaissance de

Place Masséna, au moment de s'engager avenue de la Gare, dont les trottoirs sont noirs de spectateurs, l'importance de la manifestation a tellement grandie qu'elle prend la proportion d'un véritable triomphe. A chaque pas, les voitures du comité doivent s'arrêter. Nous reconnaissons parmi ses membres : MM. Piperno, Camo, Bruno, Moraglia, Paccini, comte de Villarey, Argentino, Toselli, Belluffi, Quaglia, Magni Mantezzi, amiral Boët, Zino, etc. Les mains se tendent et se serrent, les chapeaux se lèvent, les mouchoirs s'agitent, les applaudissements crépissent au milieu d'acclamations interminables.

Devant le *Petit Niçois*, l'arrêt se prolonge, une fanfare italienne joue, les acclamations et les applaudissements redoublent. Nous avons toujours soutenu que le cœur de l'Italie battait contre le cœur de la France, du même rythme noble et généreux ; la foule le sait et nous témoigne sa reconnaissance de ne pas avoir un moment douté de la grande sœur latine.

AVENUE DE LA GARE

Tout le long de l'avenue de la Gare, les fenêtres sont pavées et garnies de Niçois qui tiennent, eux aussi, à prendre leur part du grandiose événement. Sous le soleil radieux, les hymnes nationaux retentissent. La joie est sur tous les visages, les yeux brillent du même feu. Car ce ne sont pas seulement les premiers Italiens quittant Nice pour courir accomplir le plus sacré des devoirs qu'on fête ; avec eux, plus haut qu'eux, c'est la patrie italienne tout entière, redevenue, en ce jour historique et pour toujours, l'alliée de la France. « Vive l'Italie ! Vive la France ! ». A ces cris mille fois répétés, Français et Italiens confondus, sentent, au fond de leurs âmes, que les grands jours sont revenus et que tous les dissentiments de famille s'envolent au souffle d'héroïsme et de victoire qui pousse tous les défenseurs de la civilisation à l'assaut de la barbarie.

Arrivés à la hauteur de l'ouvrier militaire des Eclaireurs Français de la Côte d'Azur, la musique joue la *Marseillaise* pour saluer cette œuvre et le drapeau de ce vaillant groupement de Doys.

Et ainsi, en cadrant les grands drapeaux italien et français qui flottent comme des mâts au-dessus de cette masse boueuse, feignant lentement, comme un navire de sa proue, la multitude innombrable qui se ferme et suit, le cortège arrive à la gare P.-L.-M. en face des grilles de la petite vitesse d'où se fera le départ.

C'est la partie officielle de la cérémonie qui va commencer.

A LA GARE P.-L.-M.

Les grilles sont fermées. On ne laisse entrer, dans la cour, que les portants, le comité et les sociétés italiennes. Le service d'ordre était fait avec la plus grande rigueur par les troupes territoriales, bajonnette au canon.

Les autorités et les personnalités officielles arrivent. Nous reconnaissons : le général Pier-rugues, gouverneur de Nice ; M. de Joly, préfet ; M. Lacroix, député ; M. Bonnefoy-Sibour, maire intérimaire ; le lieutenant-colonel Giraud, chef d'état-major ; M. Delbarre, secrétaire général des Alpes-Maritimes ; M. Acton, consul général d'Italie ; M. Rocco, vice-consul.

Dans l'assistance nombreuse qui les entourait, nous avons noté : Miles Acton, la comtesse Garin de Coconato, Miles d'Auvare, Mme Rocco, Mme Chabaud, Mme Zino, Mme et Miles Guidi, Mme Baricella, Mme Targhetta, Mme Cuomo, Mme J.-B. Morabito, etc. MM. le comte de Belgisiers, le baron Macia, le capitaine Boglione, le comte Caia, le Dr Targhetta, le général baron d'Auvare, le commandant Chabaud, le Dr Rosanoff, Dr Paschetta, Faure-Biguët, le capitaine Canoli et le lieutenant Soel, Perez, consul de la République Argentine ; Orsatti, commissaire spécial ; Balhazar, commissaire central ; Peysson, etc.

Se trouvaient encore réunies, de nombreuses sociétés italiennes, parmi lesquelles la Société de secours mutuels des Ouvriers, la Dante Alighieri, la Fratellanza, le Groupe Républicain Italien, et une musique.

Presqu'une pleine page du *Petit Niçois* du 25 mai 1915 est consacrée à l'événement. Le vocabulaire employé est très emphatique.

« Le soleil radieux avait voulu contribuer à l'éclatant succès de cette mémorable journée, où la fraternisation de deux peuples latins reçut la plus émouvante des consécration. »

« La ville entière de Nice, secouée d'un frisson d'enthousiasme patriotique, enfiévrée d'un sentiment de sympathie profondément cordiale, a voulu faire cortège à nos frères d'Italie ... »

« Vive l'Italie ! Vive la France ! À ces cris mille fois répétés, Français et Italiens confondus, sentent, au fond de leurs âmes, que les grands jours sont revenus et que tous les dissentiments de famille s'envolent au souffle d'héroïsme et de victoire qui pousse tous les défenseurs de la civilisation à l'assaut de la barbarie. »

Le *Petit Niçois*, 25 mai 1915.

Le retour à la vie normale

L'intervention de l'Italie a modifié la situation du département des Alpes-Maritimes. La pression des deux peuples frères a abaissé les Alpes. Il n'y a plus de frontières. La France et l'Italie ne forment plus qu'une seule et même nation.

D'Annunzio, le poète sublime, le géant superbe, qui, du haut du rocher de Quarto, par la poussée de son verbe, déclancha cette reprise du « Risorgimento » vers son achèvement, a proclamé cette fusion dans une lettre magnifique adressée à Barrès.

« Nous avions deux patries, a-t-il écrit, et maintenant nous en avons une seule qui va de la Flandre française à la mer de Sicile. »

Par le fait de cette modification géographique et politique, qui a été officiellement consacrée, hier, par les déclarations de MM. Deschanel et Viviani, Nice n'est plus une ville frontière, et les Alpes-Maritimes ne doivent plus être considérées comme un camp retranché.

Dès lors, pourquoi maintiendrait-on toutes ces astrictions, toutes ces formalités conventionnelles, et certaines barrières que rien ne justifie plus ? Pourquoi ne nous rendrait-on pas la vie normale, et pourquoi ne vivrions-nous pas comme les populations du Centre ?

Déjà, nous avons exprimé ce désir quand, par sa neutralité bienveillante et par ses sympathies, l'Italie nous donna la certitude que nous n'avions rien à craindre d'elle.

Nous demandons, notamment, le rétablissement des communications téléphoniques interurbaines, mesure dont Marseille a bénéficié depuis longtemps, et qui vient d'être prise dans une région bien plus rapprochée de la zone des armées, en Seine-et-Oise et en Seine-et-Marne.

Ces précautions s'expliquaient dans les incertitudes des premiers mois ; elles n'ont plus raison d'être aujourd'hui.

Nous en demandons l'abolition, au nom du commerce, au nom des intérêts du pays.

Le téléphone est une nécessité, surtout en ce moment où les relations postales sont devenues plus rares et plus lentes. En permettant au chef-lieu de communiquer avec ses deux sous-préfectures, Grasse et Puget-Théniers, avec les principales villes du littoral : Cannes, Menton, Monaco, Beaulieu, Antibes, Vallauris, Cagnes, Villefranche, Eze, La Turbie, on activerait les affaires, on favoriserait l'industrie hôtelière, qui est notre industrie principale, et on rendrait sur le littoral nos hôtes en leur rendant la vie plus large et plus agréable.

Il est d'autres considérations qui appuient notre requête. Elles sont présentées aux pouvoirs publics par nos stations estivales. L'exode vers ces fraîches et riantes vallées va se produire. De nombreuses familles vont se rendre à Saint-Martin-Vésubie, à Vence, La Bollène, Berthemont, Lucéram, Petra-Cava, à Moulinet, à Sospel, à Breil, à Fontan, Saorge, Thorenc, Berredes-Alpes, Saint-Vallier, La Colle, Beuil, Saint-Etienne-de-Tinée, Isola, Glans, etc..., il convient de leur donner le moyen de communiquer avec leurs résidences où elles ont laissé leurs intérêts et une partie des leurs. Pour les commerçants surtout, c'est de toute nécessité, pour qu'ils puissent diriger leurs affaires.

Mais, il est encore une raison plus impérieuse. La mobilisation a privé de médecins un très grand nombre de nos villages. Le téléphone permettra de faire appeler auprès des malades, dans les cas urgents, le praticien voisin. C'est une question d'humanité.

Nous n'insisterons pas davantage. Ce que nous demandons n'a d'ailleurs rien d'excessif. Tant que « l'égoïsme sacré » de l'Italie a duré, maintenant debout la frontière, nous nous sommes pliés volontiers, par devoir patriotique, à toutes les exigences du camp retranché.

La situation a changé. A situation nouvelle, régime nouveau.

Nous demandons simplement le retour à la vie normale. — J. M.

« L'intervention de l'Italie, lit-on dans *Le Petit Niçois* du 27 mai 1915, a modifié la situation du département des Alpes-Maritimes. [...] Il n'y a plus de frontières. La France et l'Italie ne forment plus qu'une seule et même nation. »

Dans ce cas, « Nice n'est plus une ville frontière et les Alpes-Maritimes ne doivent plus être considérées comme un camp retranché. »

Le journal demande donc que soient abolies les contraintes, les formalités administratives qui pèsent sur le département et qui nuisent à l'activité économique, par exemple le rétablissement des communications téléphoniques interurbaines.

Le Petit Niçois, 27 mai 1915.

Le 20 février 1916, se tient à Nice une fête franco-italienne à laquelle assistent le 1^{er} adjoint au maire de Nice ainsi que l'ambassadeur d'Italie en France.

- Extraits du discours du 1^{er} adjoint au maire de Nice adressé à l'ambassadeur d'Italie en France.

« Il m'est tout particulièrement agréable de pouvoir vous donner l'assurance que la Municipalité de Nice entretient, avec M. le Consul Général de S.M. le Roi d'Italie, les relations les plus confiantes et que, de son côté, la population niçoise vit dans les termes de la plus affectueuse cordialité avec la colonie italienne si nombreuse et si laborieuse. [...] Sur les murs de cette Salle (des Illustres) vous pourrez voir les portraits des grands Rois de Sardaigne et d'Italie, [...] Garibaldi [...] Masséna [...].

Nous nous plaisons à considérer que la réunion de tous ces personnages constitue comme le témoignage éclatant des sentiments qui unissent si heureusement la France à l'Italie, les deux nations latines, alliées pour toujours, et poursuivant ensemble et résolument la lutte de la civilisation contre la barbarie.

Vous avez été, Monsieur l'Ambassadeur, et dès la première heure, un des artisans les plus actifs et les plus décidés de cette alliance et ainsi vous avez rendu à notre Patrie un service signalé. Dans un sentiment de reconnaissance profonde, la patriotique Ville de Nice vous salue avec tout son cœur. »

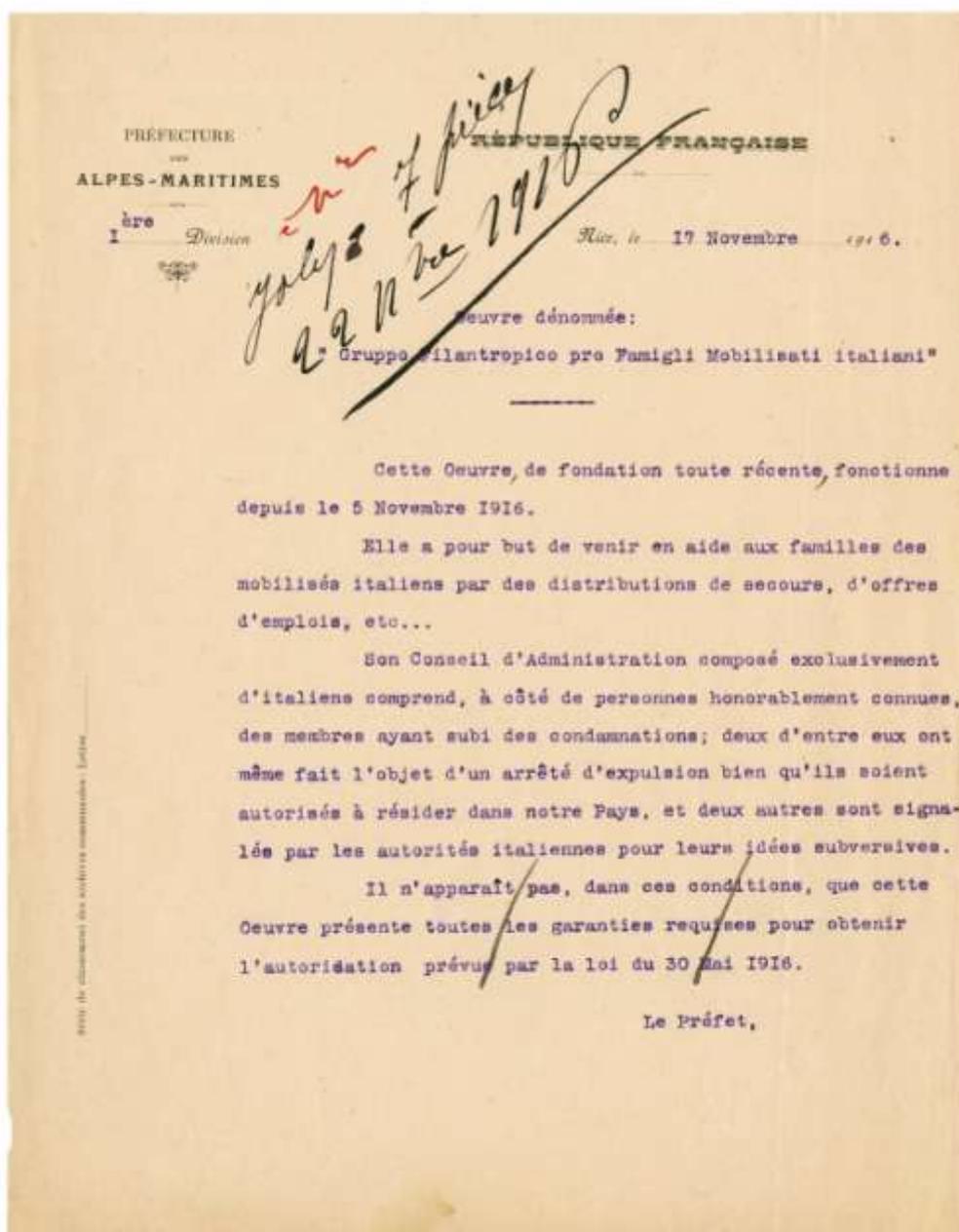
- Extraits de la réponse de l'ambassadeur, Son Excellence M. Tittoni.

« Vous avez parlé, monsieur le maire, de l'accueil affectueux que les travailleurs italiens trouvent à Nice et dans le département tout entier, soit de la part des autorités, soit de la part des citoyens. Je vous en remercie de tout mon cœur. Je ne sais pas si vous vous rendez compte que vous avez touché ainsi aux fibres les plus sensibles de l'âme italienne. Le peuple italien suit avec un empressement amoureux ses travailleurs qui apportent à l'étranger le trésor de leur activité et de leur sobriété. Ils sont son sang le plus pur. Ceux qui les accueilleront et les traiteront comme des frères peuvent être certains de conquérir la sympathie et la reconnaissance du peuple italien. »

Extraits de discours lors de la Fête franco-italienne, 20 février 1916. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 10 R 223.

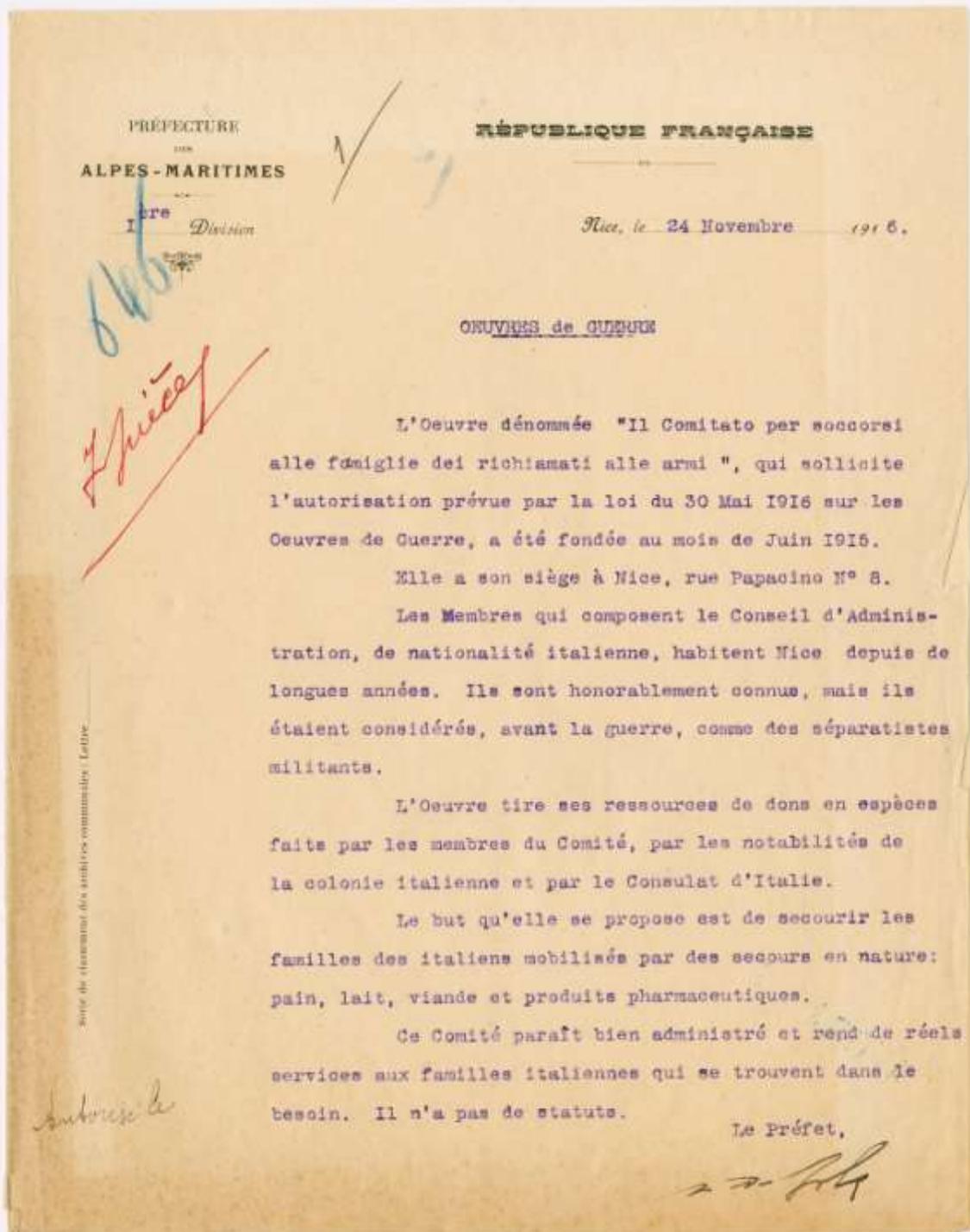
3.2 L'implication des Italiens des Alpes-Maritimes dans les œuvres de guerre

La loi du 30 mai 1916 autorise les créations d'œuvres de guerre qui ont pour vocation d'offrir aide et secours aux combattants, prisonniers, blessés et réfugiés de la guerre, ainsi qu'à leurs familles. Ces œuvres doivent être autorisées par le Préfet. Dans ce cadre, la communauté italienne des Alpes-Maritimes entreprend la création de groupes de solidarité, étroitement surveillés.



Note du préfet sur l'œuvre dénommée « *Gruppo filantropico pro famiglie mobilisati italiani* », 17 novembre 1916. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 10 R 228.

Le groupe philanthropique pour les familles des mobilisés italiens a pour fonction de venir en aide aux familles des mobilisés italiens par des distributions de secours, d'offres d'emplois. En novembre 1916, le Préfet émet toutefois un avis défavorable à son autorisation car son conseil d'administration comprend des Italiens signalés pour leurs activités subversives.



Note du Préfet sur le « Comitato per soccorsi alle famiglie dei richiamati alle armi », 24 novembre 1916.

Arch. dép Alpes-Maritimes, 10 R 227.

Il s'agit ici d'un comité de secours aux familles des Italiens mobilisés de Nice. Le document présente l'association et sa fonction : secourir les familles des Italiens mobilisés par des secours en nature (pain, lait, viande, produits pharmaceutiques). Il est signé du Préfet, qui émet un avis favorable.

3.3 Le partage du deuil au quotidien

Tout au long de la guerre, les journaux locaux ne manquent pas de rendre régulièrement hommage aux soldats des Alpes-Maritimes de nationalité italienne morts « au champ d'honneur ».

« Mort du commandant Fabrice Albenga »,
L'Éclaireur de Nice, 11 Juillet 1917.

« Nos alliés italiens. Les morts »
L'Éclaireur de Nice, 16 Juillet 1917.

Mort du Commandant Fabrice Albenga

Nous apprenons avec peine la mort au Champ d'honneur du commandant Fabrice Albenga, chef de bataillon au 5^e régiment d'alpines, survenue, le 25 juin, sur le front du Trentin.



Le commandant Albenga avait eu l'honneur deux jours avant sa mort, d'enlever à la tête de son bataillon la forte position de l'Ortigara ; il l'annonçait ainsi à ses parents qui habitent notre ville : « Victoire ! mes alpins ont été merveilleux ! Mon bataillon seul, et d'un seul élan, a conquis le but principal de la journée ; je ne pouvais désirer mieux moi toujours orgueilleux de mes hommes. » Ce beau fait d'armes lui valut du reste une seconde Médaille d'argent de la valeur militaire.

C'était un jeune officier du plus brillant avenir (il n'avait que 27 ans) ; officier de carrière, à la mobilisation il se trouvait depuis deux ans en Libye où il avait déjà gagné par sa bravoure la Médaille de la valeur militaire et la Croix de chevalier de la Couronne d'Italie.

Il prit part ensuite à tous les combats sur le Trentin et particulièrement sur le Monte Nero.

L'armée italienne perd en lui un de ses plus valeureux officiers.

Le commandant Albenga avait fait de Nice sa ville d'adoption, il y venait passer toutes ses permissions.

Il était apparenté aux familles Marcello, Cugnotet et Marquiset à qui nous adressons nos sincères condoléances.

NOS ALLIÉS ITALIENS

LES MORTS

Nous apprenons avec la plus vive peine la mort de notre concitoyen et excellent collaborateur, **Emile CALLIERIS** caporal-major au 161^e régiment d'infanterie italienne, tombé glorieusement au champ d'honneur sur le front d'Orient, à ... le 9 mai 1917.



Emile Callieris était né à Cannes en 1885, de parents italiens. Il fut appelé en 1916 pour prendre part à la présente guerre. Affecté au 92^e régiment d'infanterie à Turin, il partit le 5 mars 1916. Il alla au front avec le 61^e de ligne après quelques mois d'instruction et participa aux violents combats du Trentin, il combattit notamment devant Goritzia où il reçut sur le champ de bataille ses galons de caporal-major. Partout il se conduisit avec la plus grande bravoure. Le 14 octobre 1916, il partait pour l'armée d'Orient, où il devait trouver la mort glorieuse, à l'âge de 32 ans.

Ce brave avait un frère, Félix Callieris, né à Nice en 1894, qui, ayant opté pour la France, fut incorporé au début de la guerre au 5^e régiment d'infanterie coloniale à Toulon, partit pour le front quelques mois après et tomba glorieusement sur le champ de bataille, le 28 décembre 1914, à Massiges où les coloniaux notamment se couvrirent de gloire. Nous avons à ce moment relaté la mort de ce brave avec tous les détails y relatifs.

Emile Callieris était chef du Service des Expéditions à *L'Éclaireur* et il s'acquitta toujours avec zèle, dévouement et intelligence du travail important et délicat qui lui incombait. Il était entouré de l'estime de ses chefs et de l'amitié de tous ses camarades à *L'Éclaireur*. Il en fut de même au régiment. La femme du glorieux défunt a reçu une lettre des plus élogieuses de son capitaine lui disant les sympathies et les regrets unanimes qui entourent sa mémoire.

À *L'Éclaireur* chacun appréciait ses qualités de cœur, la droiture de son obligeance, et il emporte les sympathies et les regrets de tous.

Il laisse un bébé et une jeune veuve dans la douleur, qui demeure 3, rue Benoît-Bunico, et à qui nous adressons l'expression de nos condoléances les plus émuës.

Le Commandant Fabrice Albenga appartient au 5^e régiment de chasseurs alpins. Ses parents habitent Nice où il passe toutes ses permissions. Il est tué sur le front du Trentin, le 25 juin 1917 à l'âge de 37 ans.

Décédé le 9 mai 1917 sur le front d'Orient, Émile Callieris est caporal-major au 161^e régiment d'infanterie italienne. Il est né à Cannes de parents italiens et travaillait au journal *L'Éclaireur*. Détail révélateur signalé dans l'article, son frère Félix, qui a, lui, opté pour la nationalité française, est mort pour la France en décembre 1914.

Il s'agit là d'un nouvel exemple de ces familles maralpines liées tant à l'Italie qu'à la France.

4. Sources et bibliographie

Séries d'archives

Les séries 4M et 10R dans les fonds des Archives Départementales des Alpes-Maritimes.
La presse locale : « *Le Petit Niçois* » (PR 1040) et « *L'Éclaireur de Nice* » (PR 1041)

Article de périodiques

ORTOLANI Marc. *Les Alpes-Maritimes entre France et Italie à travers le discours politique local (1860-1914)*. In *Les Cahiers de la Méditerranée* n° 77, 2008. Pages 201-228.

PREZIOSO Stéphanie. *Les Italiens en France au prisme de l'engagement volontaire : les raisons de l'enrôlement dans la Grande Guerre (1914-1915)*. In *Les Cahiers de la Méditerranée* n° 81, 2010. Pages 147-163.

NATHIEZ Raoul, CHANUT Gérard. *Présence italienne à Nice et sur la Côte d'Azur*. In *Lou Sourgentin* n° 129, 1997. Pages 4-15.

Ouvrages et travaux universitaires

GUIRAL Pierre. *Variations de l'opinion française à l'égard de l'Italie de 1915 à 1919*. In *La France et l'Italie pendant la Première guerre mondiale : actes du Colloque tenu à l'Université des sciences sociales de Grenoble*, Centre de recherche d'histoire de l'Italie et des pays alpins, les 28, 29 et 30 septembre 1973. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 1976. Pages 49-65.

GUICHONNET Paul. *L'opinion haut-savoyarde devant l'Italie en guerre*. In *La France et l'Italie pendant la Première guerre mondiale : actes du Colloque tenu à l'Université des sciences sociales de Grenoble*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 1976. Pages 66-68.

MILZA Pierre. *Histoire de l'Italie des origines à nos jours*, Paris : Fayard, 2005. 1098 p.

MILZA Pierre. *Les relations internationales de 1871 à 1914*, Paris : Armand Colin, 2009. 167 p.

PONTY Janine. *L'Immigration dans les textes, France 1789-2002*. Paris : Belin, 2003. 415 p.

STROBANT Laurie. *Les Italiens dans la ville de Cannes entre 1880 et 1914 : réseaux migratoires, installation et insertion socioprofessionnelle*. Mémoire de master en Histoire moderne et contemporaine. Lyon : École normale supérieure de Lyon, 2011. 136 p.